



Analyse des Besoins Sociaux

_ mars 2022 _

Réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale





Avant-propos /Méthodologie	Pages 2-4
Démographie	Pages 5-7
Formation-Emploi-Revenu-Niveau de vie	Pages 8-13
Seniors	Pages 14-17
Aides sociales	Pages 18-21
Santé	Pages 22-23
Logement	Pages 24-28
Petite enfance-Enfance-Jeunesse	Pages 29-32
Vie associative-Culturelle	Pages 33-38
Mobilité-transport	Pages 39-41
Sécurité	Pages 42-43
Sujets complémentaires à l'enquête	Page 44
Conclusion	Page 45



NB - Information quant aux données recueillies par l'intermédiaire du questionnaire ABS : certaines thématiques abordées dans le questionnaire ne figurent pas sur cette analyse.





Les inégalités ont toujours subsisté malgré la succession des organisations sociétales et l'évolution de l'Humanité. La Municipalité de Saint-Léger-de-Linières, via son Centre Communal d'Action Sociale, se donne pour objectif de lutter plus encore contre ces inégalités, l'exclusion et les discriminations envers nos concitoyens par le biais de son champ de compétences et d'actions, et ce, en complément des dispositifs et obligations de l'État et du Département.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) répond à une obligation règlementaire, mais c'est surtout un formidable outil de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision.

En effet, l'ABS a vocation à engager une réflexion avec les habitants, pour les habitants, afin d'adapter la politique sociale et familiale d'une commune.

2020 fut une année bousculée par la Covid-19, c'est pourquoi le CCAS de Saint-Léger-de-Linières a démarré son ABS au printemps 2021 par une enquête auprès des habitants. (Retrouvez l'exemplaire du questionnaire en annexe)

Les résultats de cette enquête sont venus abonder les éléments constitutifs de l'Analyse des Besoins Sociaux de notre commune.

Aussi, la municipalité tient à remercier chaleureusement les 333 foyers ayant participé à cette enquête et permettant d'identifier plus clairement les besoins des Légiois pour mieux définir et ajuster la réponse locale à mettre en œuvre.

Cette ABS nous a également permis de renforcer notre réseau partenarial pour une meilleure appréhension des réalités, et nous remercions chacun de nos partenaires institutionnels et associatifs pour leur contribution précieuse.

Rappelons que la qualité essentielle de l'ABS réside dans les contributions multiples des acteurs de la vie locale qui viennent enrichir ce document et permettent d'en faire l'outil de diagnostic et d'analyse de référence à l'échelle locale.

J'ai donc officiellement le plaisir de vous présenter la première Analyse des Besoins Sociaux de notre commune nouvelle de Saint-Léger-de-Linières.



Franck POQUIN,
Maire de Saint-Léger-de-Linières
Président du CCAS

1. Présentation de la commune



Créée en 2019, Saint-Léger-de-Linières est née de la fusion de deux communes : Saint-Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois. Elle se trouve dans le département de Maine-et-Loire et elle est membre de la communauté urbaine Angers Loire Métropole qui regroupe à ce jour 29 communes.

Située environ à 10km d'Angers, elle est limitée au Nord par Saint-Lambert-la-Potherie, au Sud par Saint-Martin-du-Fouilloux, à l'Est par Beaucozé, et à l'Ouest par Saint-Augustin-des-Bois.

Elle occupe une superficie de 24,1km² dont 14,42km² pour Saint-Léger-des-Bois et 8,7km² pour Saint-Jean-de-Linières.

Elle approche aujourd'hui les 4000 habitants et bénéficie d'un cadre urbain et paysager de qualité, vecteur d'attractivité et de développement.



2. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

2-1 Le cadre de référence

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation légale depuis 1995 pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).

L'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, issu du décret n°95-562 du 6 mai 1995, précise que les CCAS et les CIAS « procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté ».

Cet article a été modifié par le décret du 21 juin 2016 : désormais l'ABS doit se faire un an après le renouvellement des conseillers municipaux et est valable toute la durée de leur mandat.

Confiée généralement au CCAS, elle est une démarche et un outil d'aide à la décision contribuant à la compréhension des enjeux, au développement local et au bien-être de la population. Elle vise plusieurs objectifs :

- ✓ Établir la cartographie sociodémographique,
- ✓ Effectuer l'état des lieux des dispositifs existants,
- ✓ Mettre en évidence les besoins satisfaits et les non satisfaits afin de réaliser le diagnostic des besoins de l'ensemble de la population.

La détermination et la compréhension de ces besoins, ou ceux à venir, aident le CCAS à établir des feuilles de route et orienter leurs interventions dans leur mission de coordinateur des actions sociales sur le territoire.

2-2 Les différents besoins

Selon le Larousse, le besoin est une exigence née d'un sentiment de manque, de privation de quelque chose qui est nécessaire à la vie. Plusieurs auteurs se sont penchés sur ce qu'est le besoin.

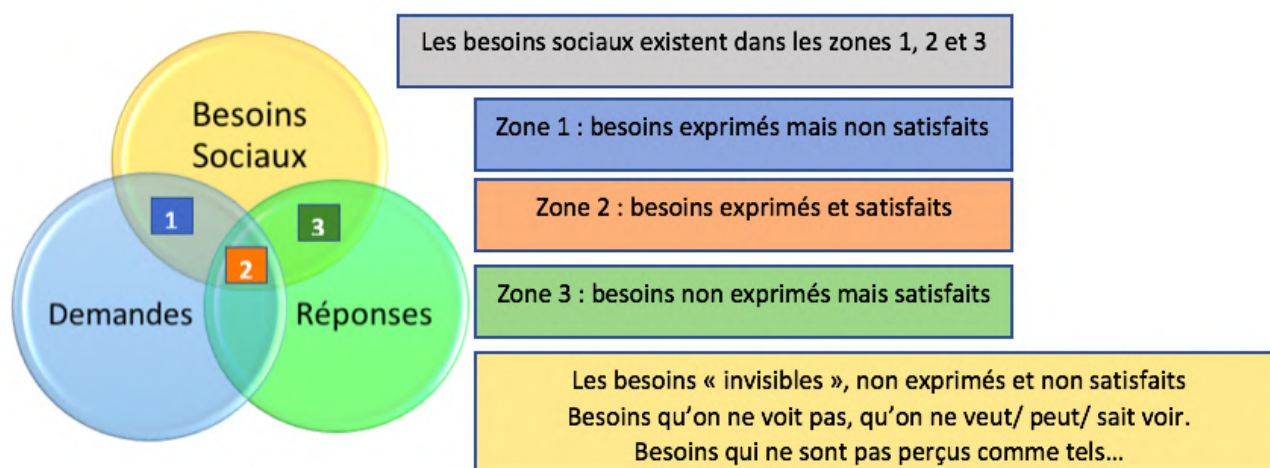
En 1970 Maslow propose une théorie reposant sur les cinq besoins fondamentaux qu'il hiérarchise sous le nom de « pyramide de Maslow » :

- ✓ Les besoins vitaux : c'est le cas de se nourrir, se loger,
- ✓ Besoin de sécurité et de protection : besoin de vivre dans un environnement social, familial stable,
- ✓ Besoin d'appartenance : besoin d'être accepté par sa communauté, d'être aimé par ses proches,
- ✓ Besoin d'estime : c'est le cas de se sentir considéré, apprécier,
- ✓ Besoin de s'accomplir.

L'objectif de ce document n'est pas d'énumérer les différents types de besoins, ni de hiérarchiser les besoins individuels.

Faire l'analyse des besoins sociaux ne consiste pas à faire la somme des besoins individuels mais à répertorier les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les autorités doivent essayer d'apporter des réponses.

Il conviendra également d'être vigilant au fait que certains besoins sociaux sont exprimés ou pas, satisfaits ou non, et à ceux qui sont inconnus ou méconnus.



3. Méthodologie et grandes étapes de l'Analyse des Besoins Sociaux

Cette analyse des besoins, réalisée sous la responsabilité du CCAS, a été menée avec l'aide de Kokou ADAYISSO, dans le cadre de son stage de fin d'études en Master2 Ingénierie et Évaluations Économiques à l'Université d'Angers.

⇒ Les thématiques retenues par le CCAS :

Démographie	Formation-Emploi- Revenu-Niveau de vie	Seniors	Santé	Aides sociales
Logement	Petite enfance- Enfance-Jeunesse	Vie associative- Culturelle	Mobilité-transport	Sécurité

⇒ Collecte des données statistiques auprès des institutions nationales et locales :

C'est le travail, le plus chronophage de l'ABS : contacter, relancer souvent les demandes.

⇒ Mise en place d'une enquête :

Afin de compléter les données collectées auprès des institutions, surtout en matière de données qualitatives, une enquête a été menée auprès des habitants de la commune.

Le questionnaire a été distribué dans chaque boîte aux lettres des habitants de la commune et était disponible sur le site Internet de la commune.

Seule une personne par foyer pouvait répondre. 333 foyers sur 1500 ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 22%.

⇒ Traitements des données :

Le premier traitement concerne les données collectées auprès des institutions. Il consiste à produire des graphiques ou tableaux ou des cartographies afin d'analyser les besoins.

Le deuxième concerne le dépouillement du questionnaire et l'extrait des besoins majeurs.

⇒ Point d'avancement hebdomadaire :

Chaque semaine, une réunion avec les membres de CCAS pour faire le point d'avancée de l'ABS est organisée. Il est question de présenter les différents points qui sont déjà traités afin de proposer des informations à ajouter si nécessaire.

LISTES DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACCRONYMES

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

CCAS : Centre Communal d'action Sociale

IEE : Ingénierie et Évaluations Économiques

SJL : Saint Jean de Linières

SLB : Saint Léger des Bois

SLL : Saint Léger de Linières

BIT : Bureau International de Travail

ALM : Angers Loire Métropole

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques



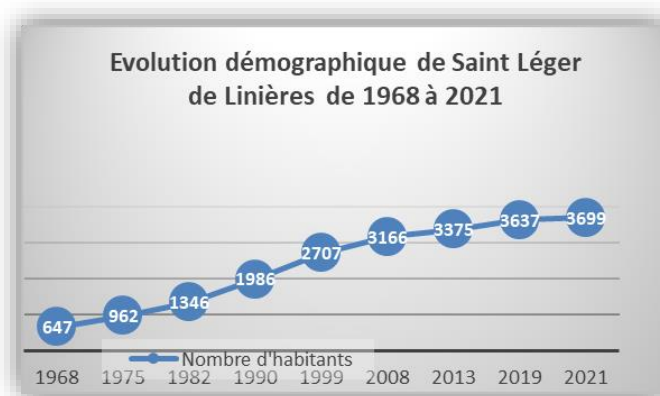


1. Une démographie en croissance permanente

La population de la commune de Saint-Léger-de-Linières ne cesse de croître. En 2008, la commune comptait 3166 habitants (en tenant compte des deux communes historiques). En 2021, elle compte 3 699 habitants.

Selon les recensements de l'INSEE 2018, les hommes représentent 50,43% de la population contre 49,57% pour les femmes.

Un nouveau recensement de la population de la commune est en cours en début de cette année 2022.



Sources : INSEE, RP2008, RP2013 et RP2018

2. Une proportion à tendance décroissante dans le temps

Définitions selon INSEE

- ✓ Le solde migratoire ou solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de nouveaux arrivants et le nombre de sortants sur un territoire à une période donnée. Il est excédentaire ou positif quand le nombre d'arrivants dépasse le nombre de sortants et déficitaire, ou négatif quand le nombre de nouveaux arrivants est inférieur au nombre de sortants.
- ✓ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés à une période donnée. Il est dit excédentaire ou positif quand le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès, et déficitaire ou négatif dans le cas contraire.

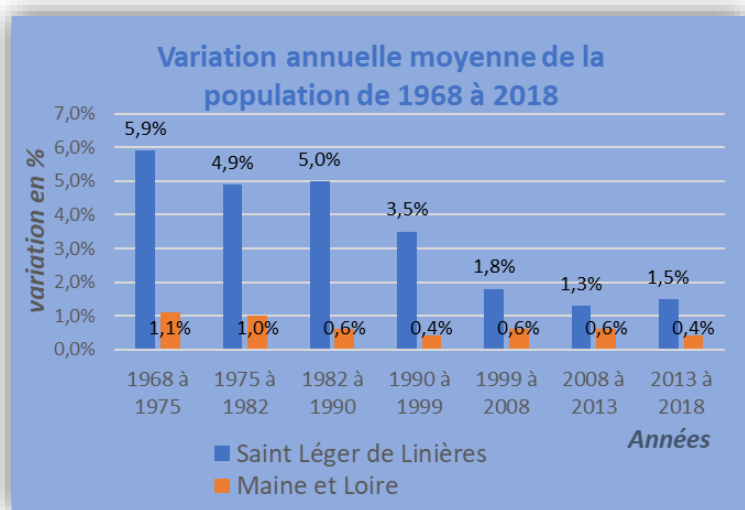
Depuis 1968, la commune enregistre une variation moyenne annuelle positive de la population.

Malgré une tendance à la baisse, la croissance moyenne annuelle de Saint-Léger-de-Linières demeure supérieure à celle du Maine et Loire.

De 1968 à 1999, l'accroissement de la population est important et provient essentiellement de nouveaux arrivants. Cette période a connu une urbanisation soutenue avec la création de lotissements.

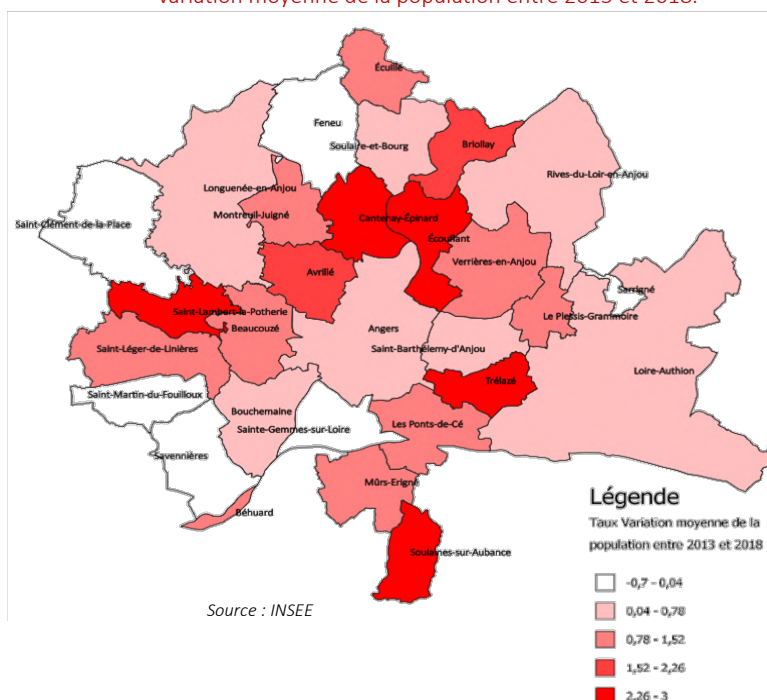
Après 1999, la variation annuelle moyenne de la population ralentit.

Entre 1999 et 2018, l'augmentation de la population est essentiellement due à l'excédent du solde naturel.



Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil

Positionnement de la commune de Saint-Léger-de-Linières dans la variation moyenne de la population entre 2013 et 2018.

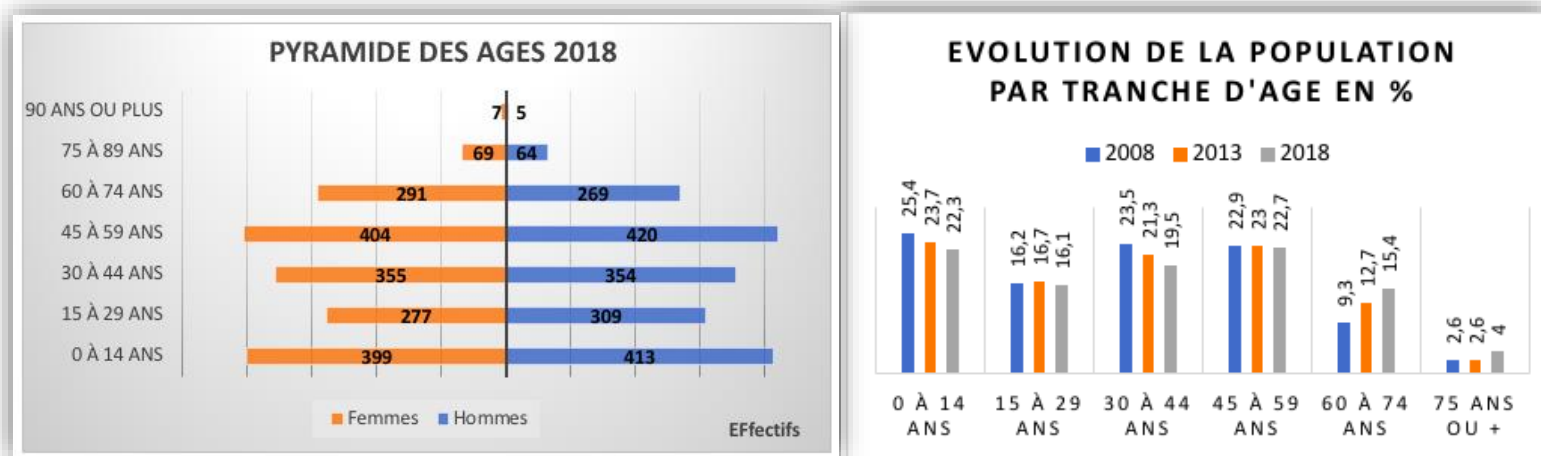


3. Une population de plus en plus vieillissante et une évolution à la baisse des moins de 15 ans.

Comme la plupart des communes de France, Saint-Léger-de-Linières fait face au vieillissement de sa population.

Par ailleurs, la forte représentativité des personnes âgées de 45 à 59 ans en 2018 est un signal fort pour l'avenir. Ce groupe constitue plus d'une personne sur 5.

La proportion des 30 à 44 ans diminue, ainsi que la proportion des moins de 15 ans mais reste une composante importante de la population, soit 22,3% de la population.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie.

4. Ménages / Familles / Couples

Définitions selon INSEE :

✓ Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement : le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales. Sont considérées comme vivant hors ménages les personnes n'ayant pas de logement personnel : sans-abris, personnes vivant en bateliers, en habitation mobile, en communauté (foyer de travailleurs, maison de retraite, maison de détention).

Un ménage peut être composé d'une personne seule, d'une famille (couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale), ou de plusieurs personnes sans lien de parenté (ménages sans famille), comme dans le cas d'une colocation.

✓ Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes :

- soit un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

En termes de famille, un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Au sein d'un ménage, une personne peut soit appartenir à une famille et une seule, soit n'appartenir à aucune famille.

⇒ Taille des ménages de plus en plus réduite mais au-dessus du niveau national

Saint-Léger-de-Linières affiche une taille moyenne de ménage supérieure à celle observée au niveau départemental et national.

On peut distinguer deux périodes :

- de 1968 à 1990, la taille moyenne des ménages est élevée et se maintient autour de 3,3,
- de 1990 à 2018, la taille diminue régulièrement et passe de 3,43 à 2,63.

⇒ Composition des ménages : 8 ménages sur 10 sont des ménages avec famille en 2018

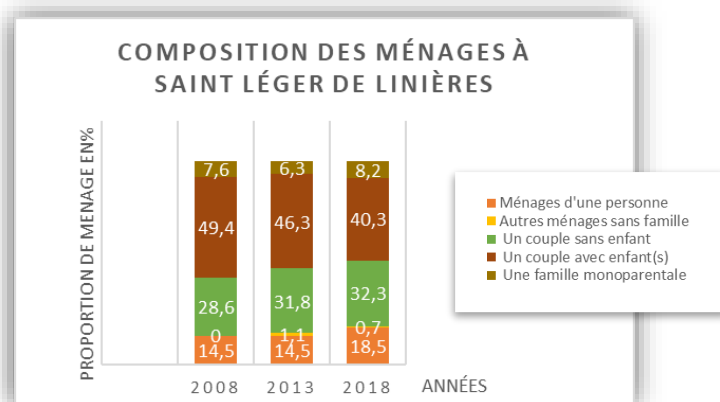
La commune comptait :

- en 2008 : 1 081 ménages,
- en 2018 : 1 374 ménages.

En dix ans on note une évolution de 17% des ménages.

La commune enregistre une augmentation des couples sans enfant depuis 2008.

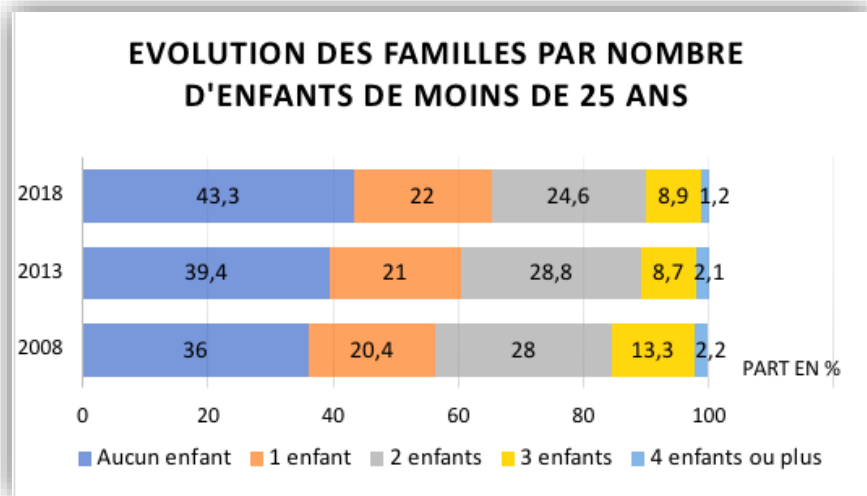
En 2018, plus d'1 ménage sur 3 vit en couple sans enfant, et seulement 1 sur 4 sur le plan national.



Source : Insee, RP2008, RP2013, RP2018, statistiques de l'état civil en géographie

⇒ **Familles sans enfant en hausse / Familles nombreuses minoritaires**

En 2013, Saint-Léger-de-Linières compte 1012 familles. Cinq ans plus tard, elle comptabilise 103 familles supplémentaires et affiche ainsi un total de 1115 familles.

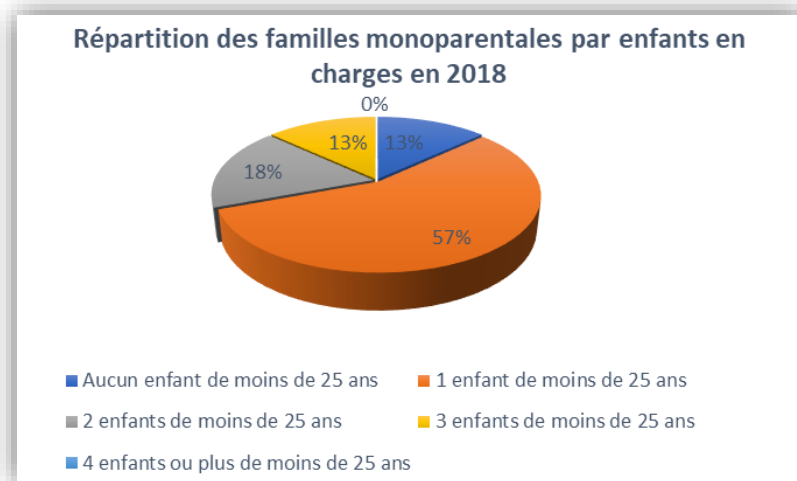


Les familles avec deux enfants constituent la composante familiale la plus importante mais ce constat se réduit dans le temps au profit de familles avec un seul enfant. A l'échelle nationale, ce sont les familles avec un seul enfant qui dominent.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie



⇒ **10% de familles monoparentales dont plus de la moitié avec 1 enfant de moins de 25 ans**



En 2018, à Saint-Léger-de-Linières, on compte au total 1115 familles dont 10% sont des familles monoparentales. Par ailleurs, parmi les familles monoparentales, la majorité se compose d'1 seul enfant de moins de 25 ans, ce qui représente une part de 57%. En revanche, il n'y pas de famille monoparentale qui vit avec plus de trois enfants sur la commune en 2018.

Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie



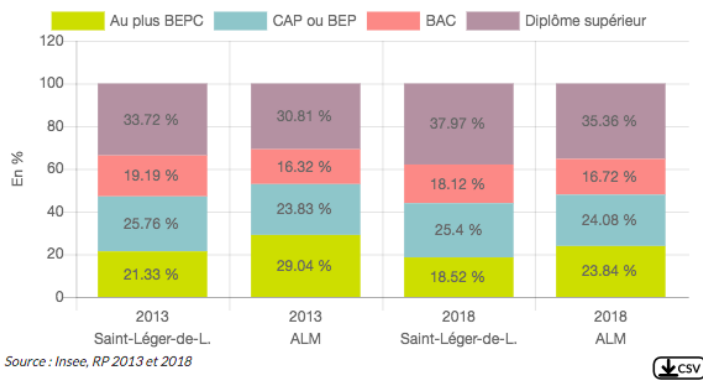
Définitions selon l'INSEE :

- ✓ La population active c'est l'ensemble des actifs ayant un emploi et les chômeurs en recherche d'emploi.
- ✓ La population active ayant un emploi ou les actifs ayant un emploi ou encore les actifs occupés regroupe les personnes qui sont dans l'une des situations suivantes : exercice d'une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; aide d'une personne dans son travail (même sans rémunération) ; apprenti, stagiaire rémunéré ; chômeur exerçant une activité réduite ; étudiant ou retraité occupant un emploi.
- ✓ Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui :
 - est sans emploi (qui n'a pas travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence) ;
 - est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
 - a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.
- ✓ Les inactifs sont les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : c'est à dire les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les stagiaires non rémunérés, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

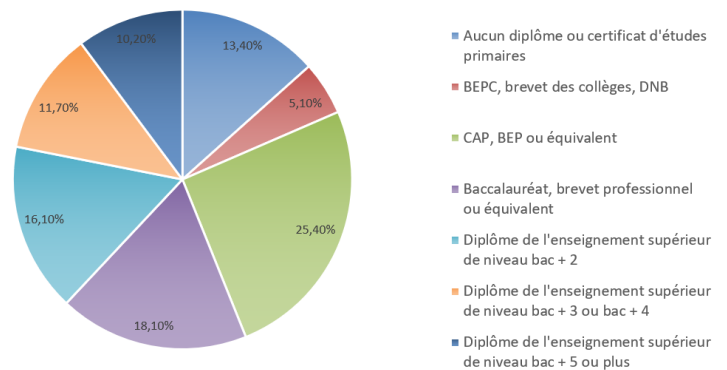
A. Formation et emploi

Qualification de la population active de plus de 15 ans

POPULATION SELON LE NIVEAU DE DIPLOME



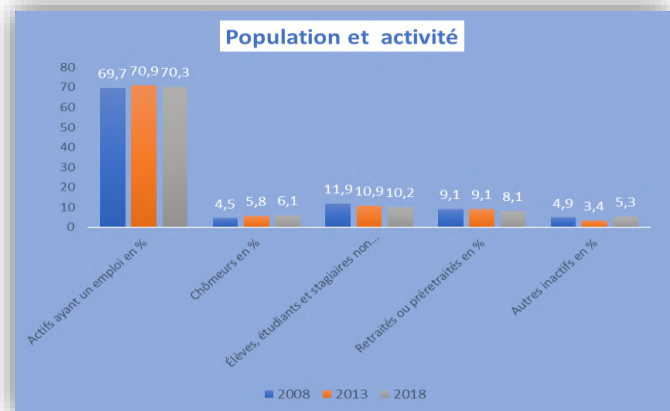
Niveau d'étude des plus de 15 ans de la commune en 2018



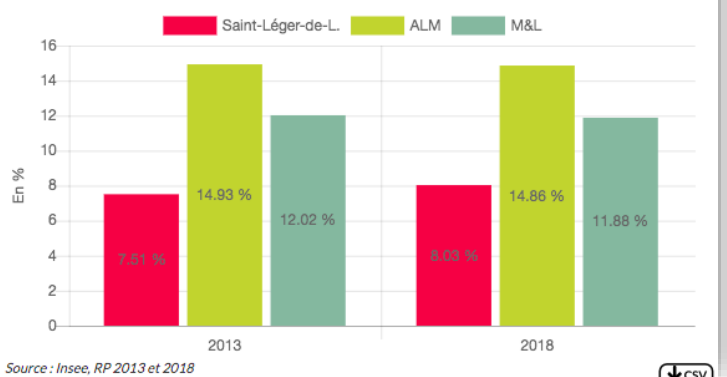
Saint-Léger-de-Linières compte moins de non-diplômés qu'à l'échelle du département : 23,5% pour le Maine-et-Loire contre seulement 13,40% pour la commune.

Population et activité : la part de la population active sensiblement supérieure à la moyenne nationale

La population active représente 76,4% à Saint-Léger-de-Linières contre 75,6% à l'échelle nationale. La part des inactifs (élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, retraités ou préretraités et autres inactifs) est relativement stable dans le temps. Elle s'établit à 23,6% en 2018. Le taux de chômage sur la commune est inférieur à celui d'ALM ou du département.

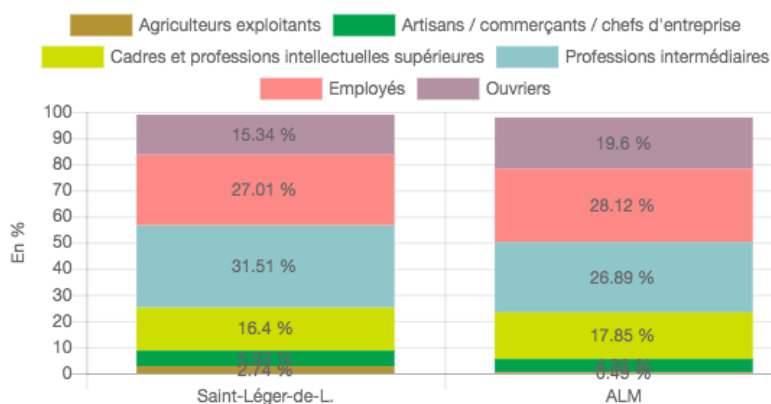


TAUX DE CHÔMAGE DES ACTIFS DE 15-64 ANS



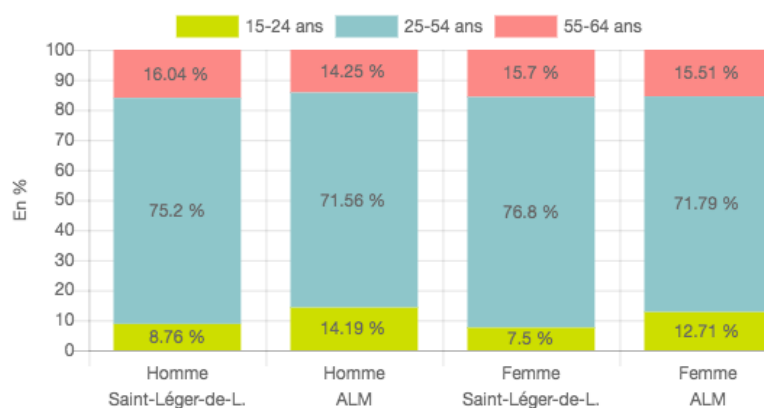
Catégories socioprofessionnelles

POPULATION ACTIVE DE 15-64 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



Source : Insee, RP 2018

POPULATION ACTIVE DE 15 À 64 ANS PAR TRANCHE D'ÂGE ET SEXE



Source : Insee, RP 2018

En 2018, La commune comptabilise plus de salariés que de non-salariés. Près de 9 actifs ayant un emploi sur 10 sont salariés. Parmi les salariés, plus de la moitié (51,2%) sont des femmes.

Emploi salariés

1) Emplois stables

La part des emplois stables (CDI, Fonction Publique) chez les hommes actifs est de 78,2% contre 80,2% chez les femmes, soit un différentiel de 2%.

2) Emplois précaires

L'emploi précaire (CDD, intérim, apprentissage, emplois aidés) est plus présent chez les femmes que chez les hommes. 12% de la population active féminine de la commune ayant un emploi est concernée par la précarité d'emploi contre 8,4% chez les hommes. Les CDD constituent le principal socle des emplois précaires chez les Légérois.

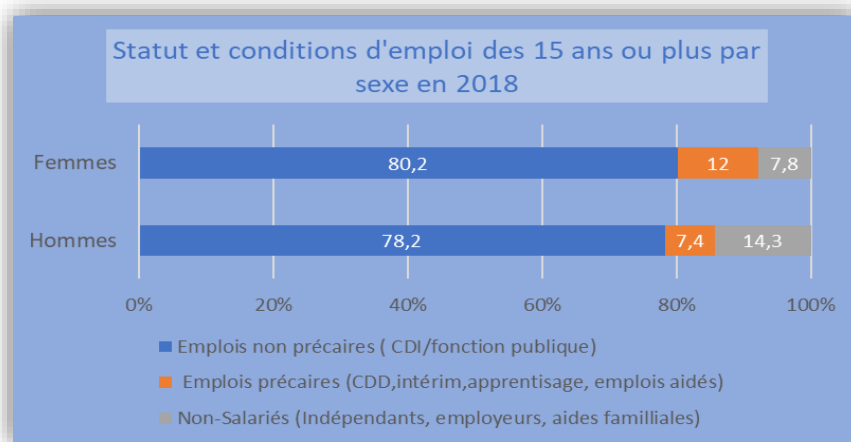
3) Emplois à temps partiels

Ils représentent 18,2% des emplois salariés en 2018. Les emplois à temps partiels touchent essentiellement les femmes. La commune dénombre 30,4% des emplois à temps partiel pour les femmes contre seulement 5,3% pour les hommes en 2018.

Emplois non-salariés (Indépendants, employeurs, entraide familiale)

Les non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et de lien de subordination.

En 2018, les non-salariés représentent 11,1% de la population active ayant un emploi.

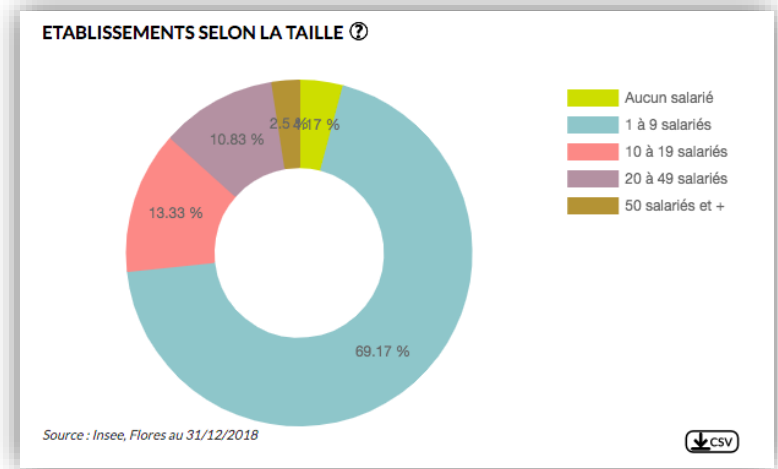
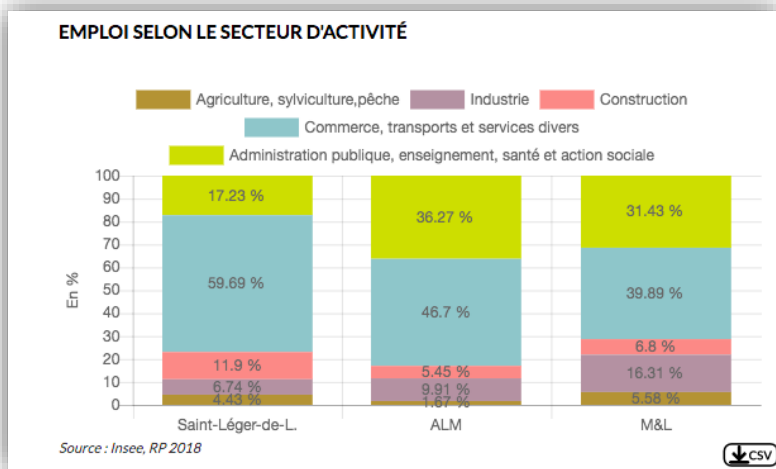


Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.



Emploi par secteurs d'activité

Les secteurs commerce, transports et service constituent les principaux secteurs d'activité de la commune, suivis de l'administration publique, (enseignement, santé, social). La même tendance est observée au niveau départemental et national.

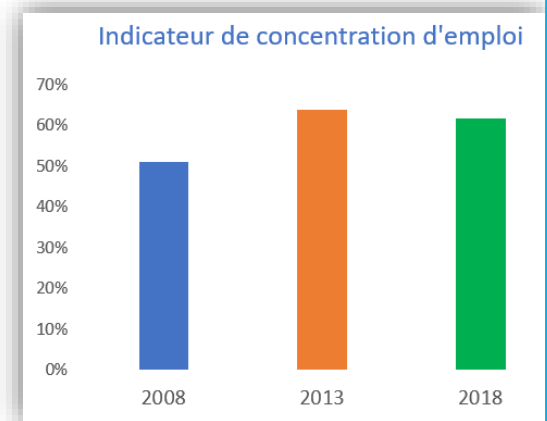


Où travaillent les habitants légeois ?

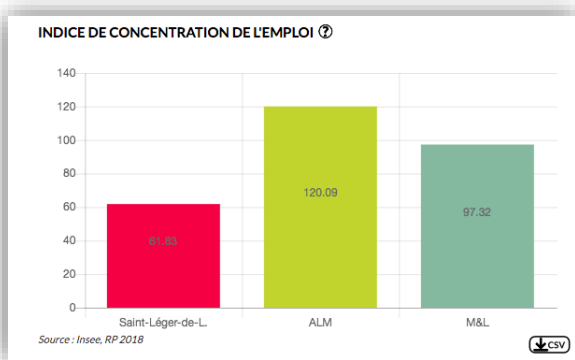
Selon l'INSEE, l'Indicateur de concentration d'emplois est égal au rapport entre le nombre d'emplois disponible dans une zone et le nombre d'actifs ayant un emploi qui y résident à une période donnée. Cet indicateur statistique permet d'évaluer la capacité d'une commune à offrir à ses résidents un nombre d'emplois suffisants.

En 2018, l'indicateur de concentration d'emploi est de 61,80% à Saint-Léger-de-Linières. Autrement dit, pour 100 habitants actifs, la commune est capable de fournir un emploi à 62 personnes.

Il est à noter l'arrivée de nouvelles entreprises dans les zones d'activités de la commune et à l'échelle de l'agglomération, notamment depuis 2018.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie



D'après les recensements de l'INSEE, la majorité de ces emplois sont occupés par les résidents d'autres communes. En 2018 seulement, 12,70% des actifs de 15 à 64 ans de la commune y travaillent contre 87,30% qui travaillent dans d'autres communes.

Zoom Mission Locale Angevine

La Mission Locale Angevine (MLA) a pour vocation d'informer, d'orienter, d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur insertion sociale et professionnelle.

Elle accompagne les jeunes dans les techniques de recherche d'emploi en apportant de l'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, et à la préparation des entretiens d'embauche. Elle aide également à l'accès à la formation, à l'information en matière de santé, logement, et transport en cas de difficultés.

En 2020, la mission Locale Angevine a accueilli au total 15 demandeurs d'emploi issus de Saint-Léger-de-Linières.

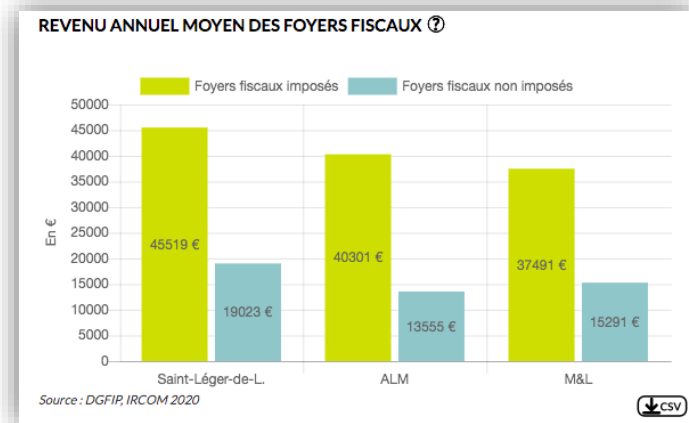
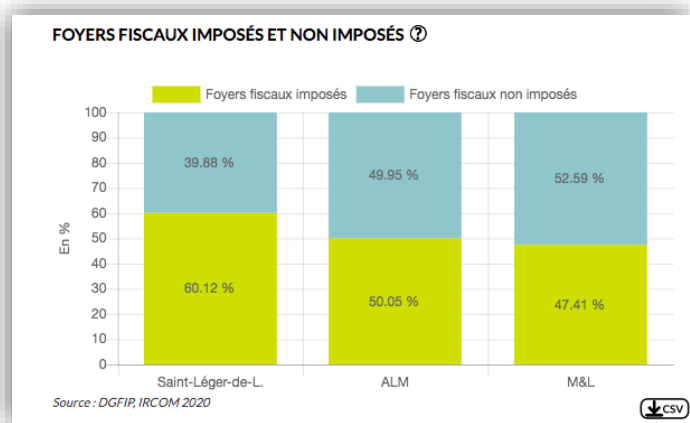
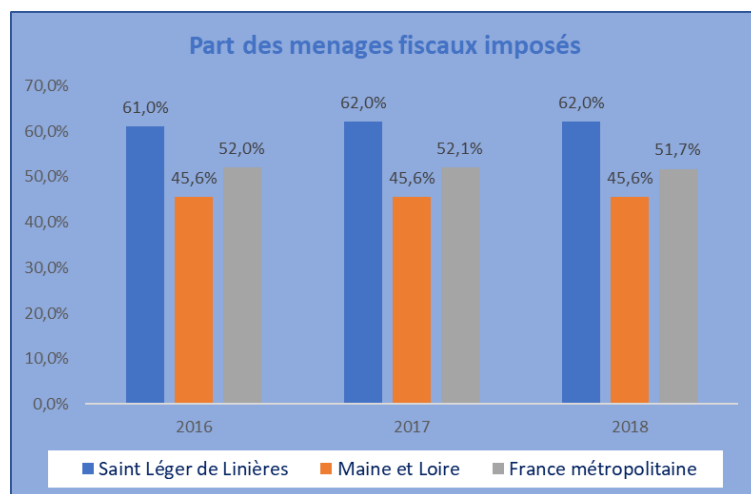
B. Revenus, niveaux de vie et inégalités

1) Revenu et inégalités salariales

Ménages fiscaux :

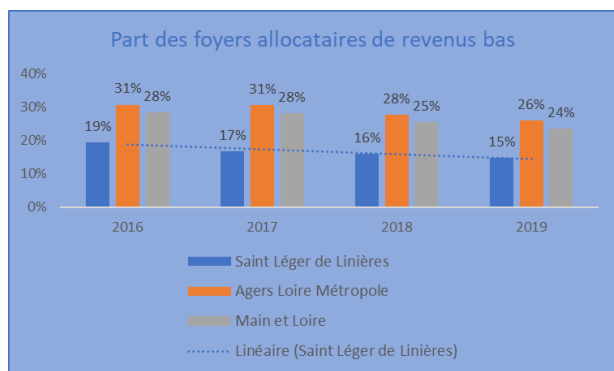
- La part des ménages fiscaux est plus importante à Saint-Léger-de-Linières qu'à l'échelle départementale et nationale (France métropolitaine).
- L'augmentation des ménages fiscaux est liée à l'accroissement de la population suite à l'urbanisation de la commune avec la création de nouveaux lotissements d'habitation.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie



Le revenu médian est défini selon l'INSEE comme étant le revenu tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population considérée

Le revenu médian des ménages sur la commune s'élève à 25 180€ en 2019, soit 2 098€ par mois, chiffre plus élevé que la valeur départementale (1 775€) et la valeur nationale (1 837€).



Bas revenus

Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer, appréhendé à partir des dernières ressources connues par la CAF, est inférieur à un seuil, défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil de bas revenus est révisé tous les ans.

En 2019, le taux d'allocataires à bas revenus de la commune est de 15%, ce qui nous situe en dessous de la moyenne départementale (24%) et de celle d'ALM (26%).

2) Composition des revenus

Les revenus d'activités constituent les principales ressources financières des Légiérois ; elle est plus importante au niveau de la commune qu'au niveau départemental et national (France métropolitaine).

Les pensions, retraites et rentes ont connu en 2 ans, une progression sur la commune. A l'inverse, elles sont en repli en France Métropolitaine, mais restent stable au niveau départemental. Cela est lié à l'augmentation de la population retraitée.

Les revenus immobiliers progressent à toutes les échelles mais dans une proportion plus conséquente sur la commune. A Saint Léger de Linières, ils augmentent de 0,9 point contre seulement 0,2 point au niveau départemental et national.



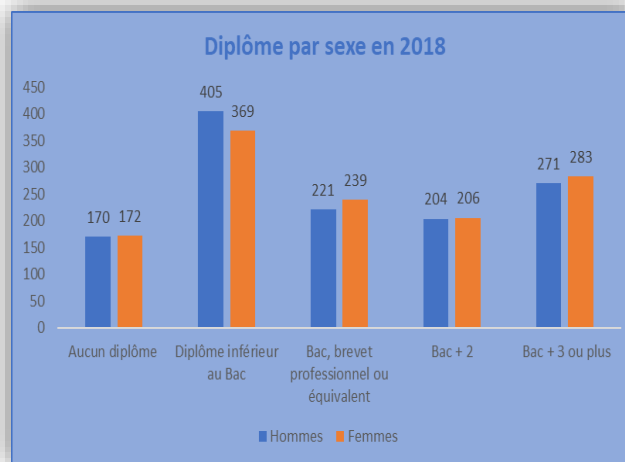
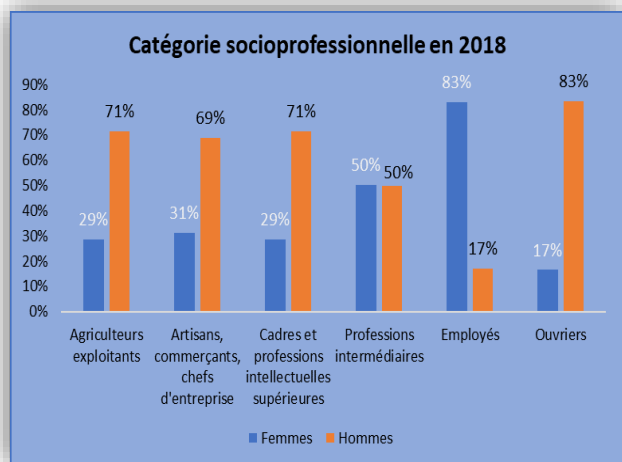
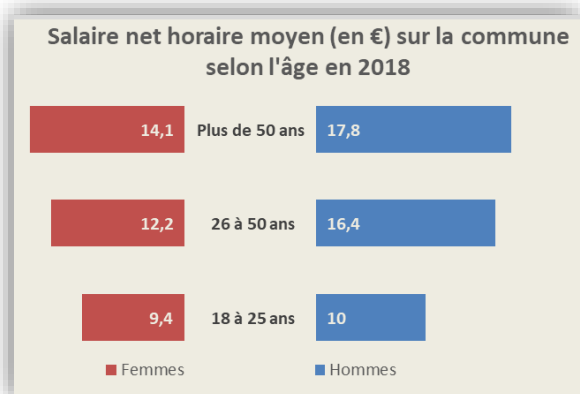
	Saint-Léger-de-Linières		Maine-et-Loire		France Métropolitaine	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Revenus d'activité	82,6%	82,3%	71,4%	72,5%	73,5%	74,5%
-dont salaires et traitements	75,1%	74,3%	62,7%	64,2%	64,8%	65,9%
-dont indemnités de chômage	2,6%	2,4%	3,1%	2,8%	3,2%	3,0%
-dont revenus des activités non salariées	4,8%	5,6%	5,6%	5,5%	5,5%	5,6%
Pensions, retraites et rentes	22,9%	23,6%	29,0%	29,0%	28,5%	28,3%
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,8%	7,7%	8,4%	8,6%	10,0%	10,2%
Ensemble des prestations sociales	3,9%	3,7%	5,9%	5,7%	5,4%	5,5%
-dont prestations familiales	2,4%	2,3%	2,7%	2,6%	2,1%	2,1%
-dont minima sociaux	0,8%	0,8%	1,7%	1,8%	1,9%	2,1%
-dont prestations logement	0,7%	0,6%	1,5%	1,3%	1,4%	1,3%
Impôts	-16,2%	-17,3%	-14,7%	-15,8%	-17,4%	-18,5%

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie

Revenu d'activités

Sur le plan national, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes ont tendance à se réduire mais elles persistent dans le temps. Le même constat est fait à l'échelle départementale. Cette tendance à la baisse est amorcée depuis 1976 selon l'INSEE. En 2018, les femmes gagnent en moyenne 16,1% de salaire de moins que les hommes.

Les inégalités salariales peuvent en partie s'expliquer par : le type d'emplois occupés par les hommes et les femmes, le temps de travail, le diplôme, et l'âge.



Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie, SLL.

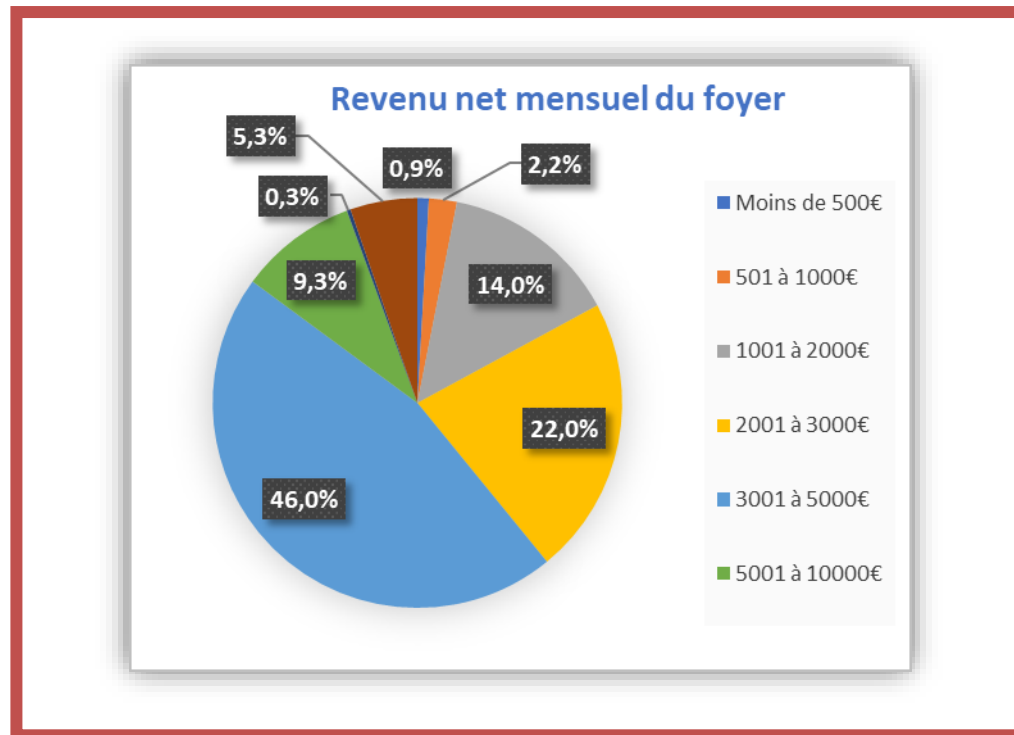
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie, SLL



Focus sur le questionnaire de l'ABS

Sur un échantillon de 322 personnes.

- Les répondants peuvent se répartir en trois groupes : les actifs (59%), les retraités (37%) et les inactifs (4%).
- Cette forte représentativité des retraités peut biaiser les analyses car elle reflète peu la réalité. D'après le recensement de l'INSEE 2018, seulement 8,1% de la population est retraitée, une proportion qui est largement inférieure à celle de l'enquête (4 fois moins).



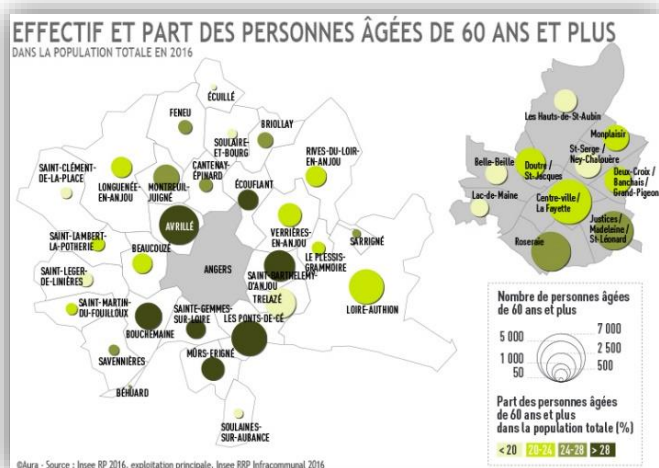


1. Indicateurs démographiques

⇒ Vieillesse : une commune parmi les moins vieillissantes

L'indice de vieillissement est l'un des outils qui permet d'évaluer le vieillissement d'une population. Il correspond au nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus la population est vieille.

L'indice de vieillissement de la France est de 82. A l'échelle d'Angers Loire Métropole, l'indice est de 73. La commune de Saint-Léger-de-Linières est la quatrième commune la moins touchée par le vieillissement avec un indice de 45.

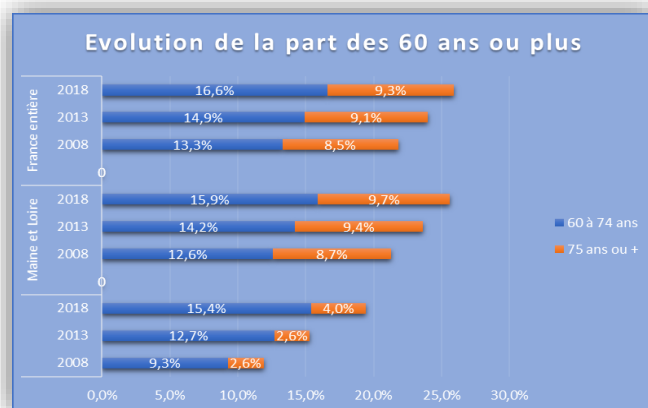


⇒ Évolution des 60 ans ou plus :

Au nombre de 377 en 2008, les personnes de 60 ou plus représentent 11,9% de la population. Parmi elles, 82 personnes sont âgées de 75 ans ou plus et représentent 2,6% de la population. En dix ans, le nombre de 60 ans ou plus a presque doublé (+328) passant à 705, ce qui représente 19,4% de la population. Cette forte augmentation des séniors va se poursuivre en raison du poids des pré-séniors (45 à 49 ans) qui représentent 22,7% de la population totale.

La population de 75 ans ou plus progresse à un rythme soutenu. En dix ans, elle augmente de 78%, passant de 82 en 2008 à 146 en 2018.

Par ailleurs, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés. En 2018, elles représentent 20,4% de la population totale contre 18,5% pour les hommes.



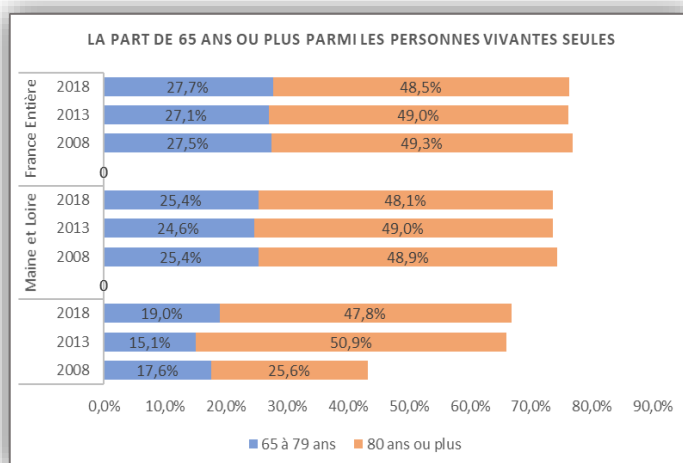
Source : INSEE

⇒ Personnes isolées : personnes âgées seules représentées

Au nombre total de 254 en 2018, les personnes seules représentent 7% de la population totale.

Parmi elles, les personnes de 65 ans ou plus sont fortement représentées, soit 66,8% (2 personnes sur 3 sont âgées de 65 ans ou plus). Cette tranche d'âge est en progression permanente mais à un rythme de moins en moins soutenu. Entre 2008 et 2013, elle a augmenté de manière importante de 22,8 points. En 2018, elle progresse très faiblement (0,8 point).

A titre comparatif, sur le plan départemental et national, la part des 65 ans ou plus est plus importante que celle de la commune et reste globalement stable, autour de 49%.



Source : INSEE

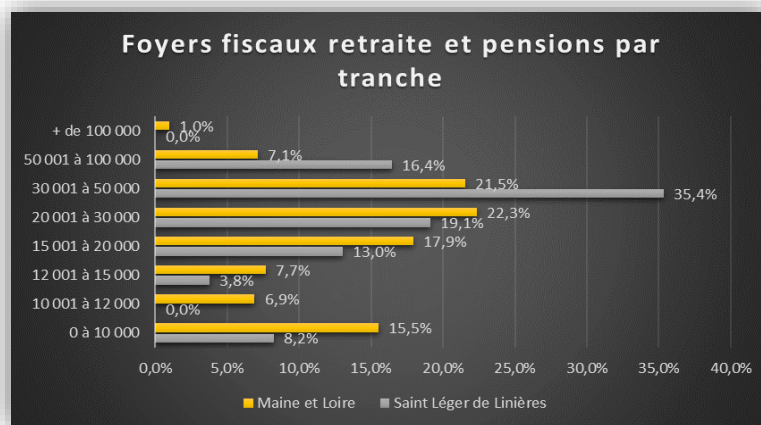
2. Niveau de vie des Séniors

⇒ Revenus fiscaux supérieurs à la moyenne départementale

Plus de la moitié (51,8%) des foyers fiscaux des séniors de la commune a des revenus supérieurs à 30 001€.

La tranche de revenu fiscal de 30 001€ à 50 000€ sur la commune est majoritaire avec 35,4% alors qu'elle est seulement de 21,5% dans le Maine-et-Loire.

Il n'est tenu compte que des revenus « retraite et pension » et non des autres sources de revenus (immobilier, rentes...).

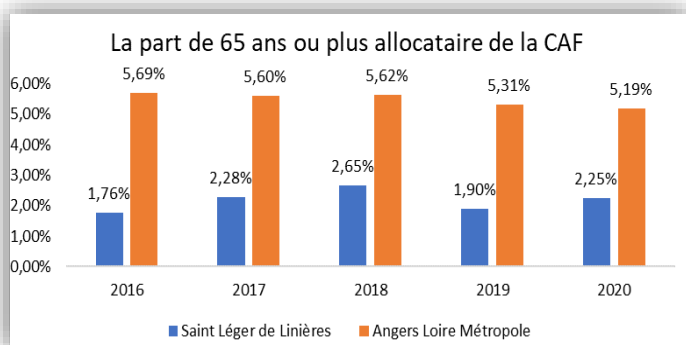


Source : Ministère des finances et des comptes publics



⇒ Allocataires de la CAF : en dessous de la moyenne d'Angers Loire Métropole

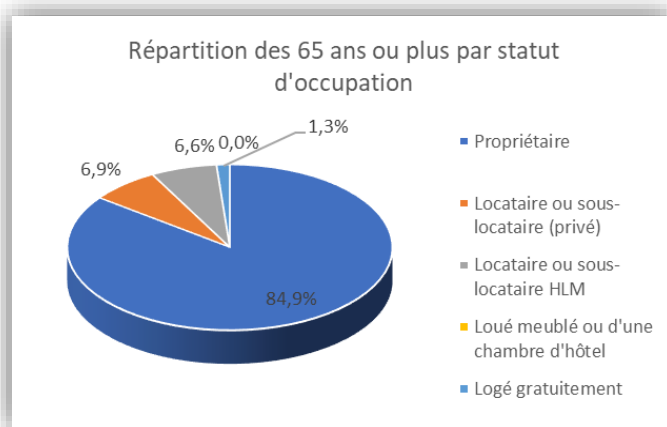
La proportion des personnes de 65 ans ou plus parmi les allocataires de la CAF est faible et tend globalement à la hausse sur la commune. A l'inverse, pour Angers Loire Métropole, elle tend nettement à la baisse et reste en dessus de celle de Saint-Léger-de-Linières.



Source : CAF

⇒ Logement des séniors :

304 logements sont occupés par des personnes de plus de 65 ans, ce qui représente 22,26% de l'ensemble des logements de la commune.



Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie.

⇒ Répartition des personnes de plus de 65 ans par statut d'occupation et types de logements

	Ensemble	65 à 79 ans	80 ans ou plus
MAISON :	290	232	58
Propriétaire	258	210	48
Locataire ou logé gratuitement	32	22	10
APARTEMENT :	14	11	3
Propriétaire	1	0	1
Locataire	13	11	2

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie.

3. Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC Aînés Outre Maine d'Avrillé)

Le CLIC est un service gratuit qui s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et leur famille. Il a plusieurs missions :

- informer, conseiller et orienter,
- accompagner dans diverses démarches,
- établir avec l'intéressé une aide personnalisée,
- se déplacer au domicile de l'intéressé pour évaluer sa perte d'autonomie et ses besoins, si cela est nécessaire.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019, le CLIC a accompagné 7 personnes de Saint-Léger-de-Linières (4 de Saint-Jean-de-Linières et 3 de Saint-Léger-des-Bois).

Avec la pandémie de Covid-19 en 2020, le nombre de séniors aidés a plus que doublé, passant de 7 à 15. Cette augmentation concerne essentiellement Saint-Jean-de-Linières avec une augmentation de 6 personnes contre 2 pour Saint-Léger-des-Bois.

Contact CLIC Angers Aînés Outre Maine : 5 rue HERSEN - 49240 Avrillé – 02 41 05 11 08

4. Transport solidaire

C'est un service rendu par des bénévoles du Centre Social Intercommunal L'Atelier qui emmènent les personnes sans moyen de locomotion à une consultation médicale, au marché, à un entretien d'embauche... Il n'est pas seulement dédié aux personnes de plus de 60, mais en 2019, sur 14 déplacements pour Saint-Léger-de-Linières, 13 sont sollicités par des personnes âgées de plus de 60 ans. Pour information, 4 conducteurs bénévoles sont présents sur la commune.

5. Repas des aînés

Chaque année, la municipalité propose un repas aux plus de 70 ans de la commune.

En 2019, cette journée très attendue et appréciée a rassemblé 143 personnes.

En 2020 et 2021, elle a été suspendue en raison de la crise sanitaire.

6. Registre des personnes vulnérables

Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les mairies doivent obligatoirement tenir un registre, au titre de leurs obligations en matière de participation au « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels » (exemples : canicule, crise sanitaire...). Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) est encadré par les dispositions du Code de l'Action sociale et des familles. L'inscription est volontaire et en cas de situation de crise, les personnes sont contactées par la municipalité. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire en mairie. Actuellement, 36 personnes sont recensées.

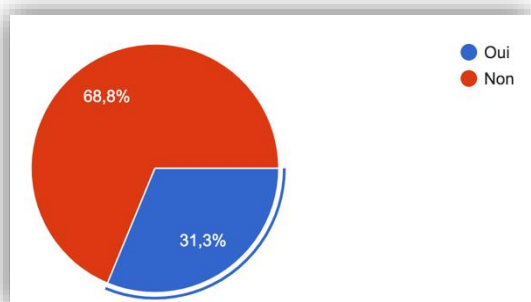


Focus sur le questionnaire de l'ABS

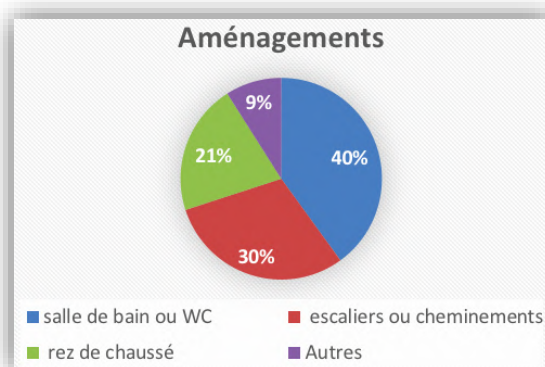
128 personnes de plus de 60 ans ont répondu à au moins une question de cette partie « senior » du questionnaire.

↳ En cas de perte d'autonomie, avez-vous ou envisagez-vous de faire des travaux afin d'adapter votre logement ?

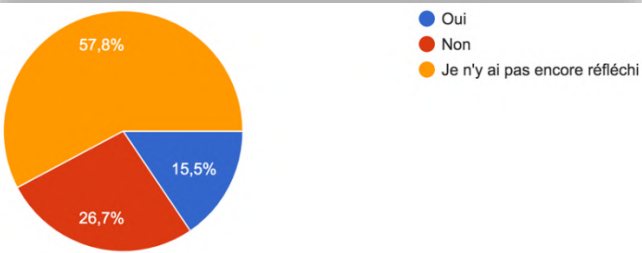
(112 réponses sur 128)



↳ Si oui, quels travaux devriez-vous réaliser ?
(33 réponses ; plusieurs réponses possibles)



↳ En cas de perte d'autonomie, seriez-vous prêt à quitter votre logement ?

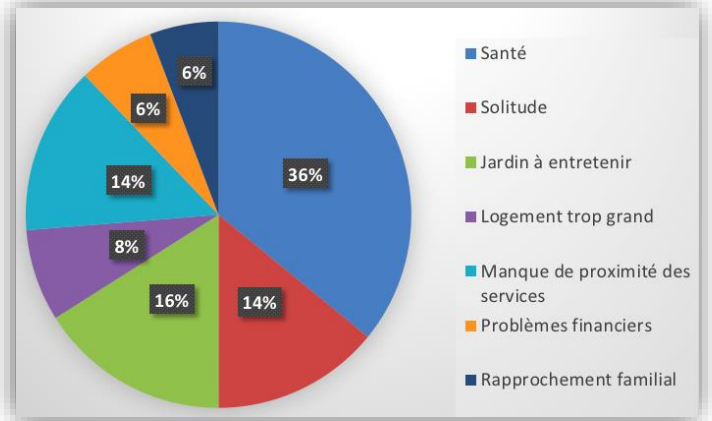


↳ Pour quelle(s) raison(s) pourriez-vous envisager de déménager ?

(115 réponses)

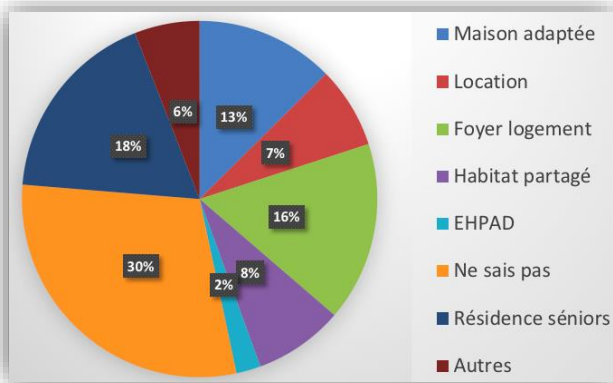
Il convient de noter que sur ces 115 retours, 62% ne souhaitent pas déménager.

Le diagramme prend donc en compte les réponses des 38% qui peuvent envisager un déménagement.



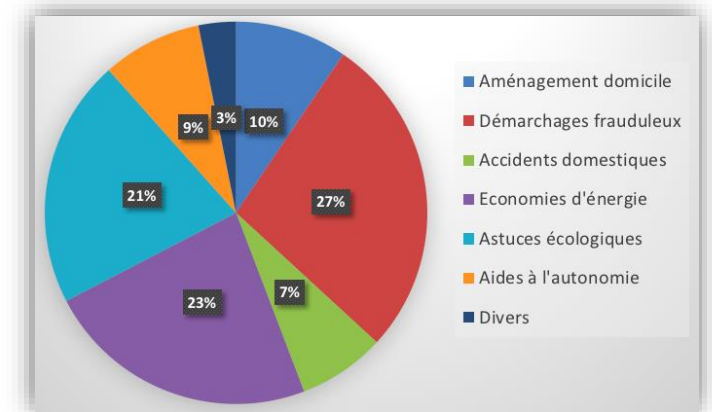
↳ Si vous déménagiez, quel(s) type(s) d'hébergement ou de logement correspondrait le mieux à vos attentes ?

(103 réponses)

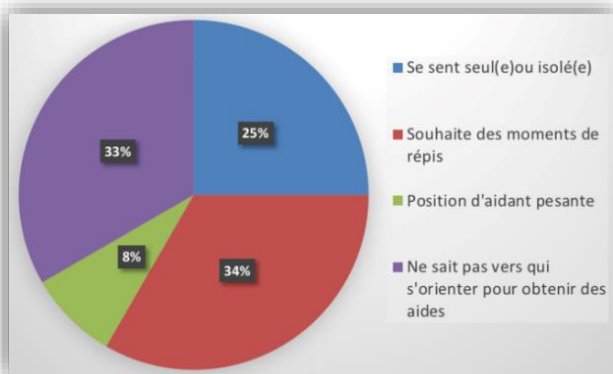


↳ Pour quelles thématiques souhaiteriez-vous bénéficier d'un temps d'information ou de prévention ?

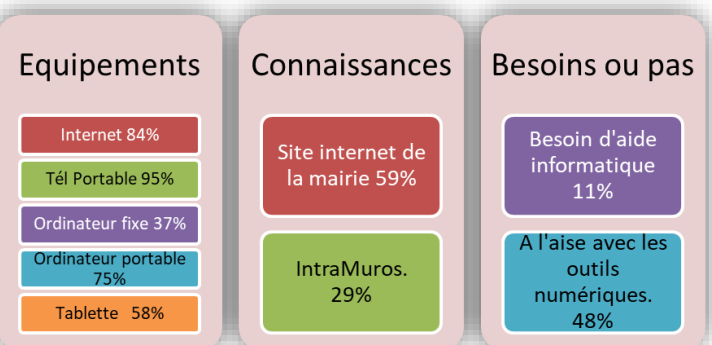
(56 réponses)



↳ Rencontrez-vous des difficultés aujourd'hui ?



↳ Le numérique et les plus de 60 ans





Définitions selon la CAF

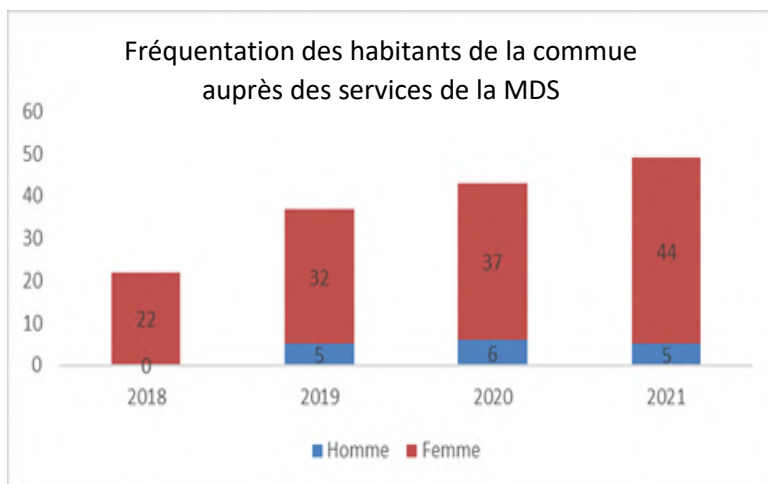
- ✓ **Aides au logement (AL)** : sont des prestations versées au locataire comme aux propriétaires d'un logement sous conditions de ressources. Elles sont constituées de trois aides non cumulables :
 - . Aide Personnalisée au Logement (APL) : quel que soit la situation familiale, elle est accordée au locataire d'un logement conventionné entre l'Etat et le bailleur et aux propriétaires d'un logement ayant contracté un prêt conventionné ou un prêt aidé pour l'accession à la propriété.
 - . Allocation de Logement Familiale (ALF) : elle dépend de la situation familiale. Elle s'adresse aux personnes locataires comme locataires ayant des enfants nés ou à naître ou certaines personnes à charges. Elle est également attribuée aux jeunes couples mariés depuis moins de cinq ans sans enfant à charge à condition que les mariés aient moins de 40 ans au moment du mariage.
 - . Allocation au Logement Social (ALS) : elle s'adresse aux personnes assumant une dépense de logement qui ne peuvent ni bénéficier de l'APL, ni de l'ALF.
- ✓ **Prime d'activité (PPA)** : remplaçant au 1er Janvier 2016 le RSA Activité et la prime pour l'emploi, la prime d'activité complète les revenus d'activité professionnelle. Elle est versée aux salariés ou aux travailleurs indépendants ou aux indemnités du chômage technique ou partiel à ressources modestes. On distingue la prime d'activité jeune qui est versé aux moins de 25 ans.

Permanence France Services :

Géré par CSI L'Atelier (Centre Social Intercommunal), France Services est un lieu d'accueil et d'informations. Il se donne pour missions de simplifier les démarches, améliorer l'accès, l'écoute et le dialogue avec les services publics. Les agents de France Services informent et accompagnent les administrés dans leurs démarches pour obtenir des prestations et services correspondant à leur situation. 47 personnes de la commune sont accompagnées en 2020 et 66 en 2021.

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) :

La MDS de secteur se situe à Avrillé et regroupe les services d'action sociale et médico-sociale du Département. Elle a pour mission d'accompagner les habitants qui en ont besoin sur les questions inhérentes à la santé, à la famille, au logement, au budget ou à l'insertion. Le nombre d'utilisateurs de MDS tend à la hausse. La majorité des bénéficiaires se situe entre 30 et 59 ans.



Évolution de la part des foyers bénéficiaires du RSA



Source : CAFDATA, FILEAS - Base Communale Allocataire

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Tout comme la commune, Angers Loire Métropole connaît une tendance générale de la part d'allocataires de RSA à la hausse. Mais elle reste marginale pour la commune. En 2020, 19 foyers étaient allocataires du RSA. La part d'allocataire de RSA pour la commune est trois fois moins importante que celle d'Angers Loire Métropole, quatre fois moins importante l'année précédente.

L'Aide au logement (AL)

Une allocation logement peut être versée sous certaines conditions, à toute personne qui loue, achète un logement ou est résident en foyer.

Il existe 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS).

L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné), l'ALF est versée en raison de la situation familiale, et l'ALS est versée dans tous les autres cas.

L'Aide Personnalisée au logement (APL)

L'APL est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer (ou de la redevance pour les personnes résidant en foyer). Elle est versée en raison de la situation du logement et ce, quelle que soit la situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon la situation des allocataires (locataire ou résident en foyer). En 2016, 55 habitants de Saint-Jean-de-Linières et 25 habitants de Saint-Léger-des-Bois en ont bénéficié.

L'Allocation de Logement Familiale (ALF)

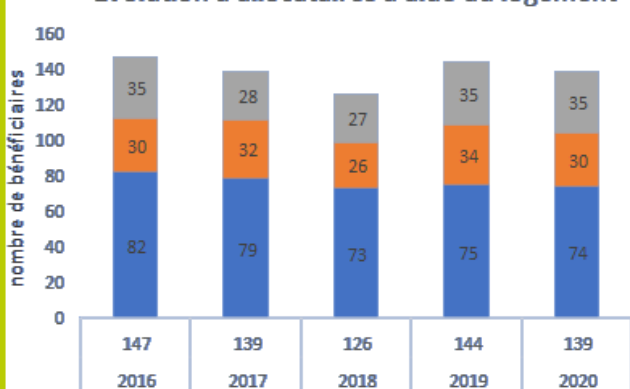
L'ALF est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer. Elle est versée en raison de la situation familiale de l'allocataire (prestations familiales déjà versées, personnes à charge...).

Les conditions diffèrent selon le régime de l'allocataire : régime général de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou régime agricole de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'Allocation Logement Social (ALS)

L'ALS est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer (ou de la redevance pour les personnes résidant en foyer). Elle est versée aux personnes ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Les conditions d'attribution diffèrent selon la situation des allocataires (locataire ou résident en foyer).

Evolution d'allocataires d'aide au logement



	% de la Population couverte par AL	Propriétaires bénéficiaires d'AL	Locataires bénéficiaires d'AL
2016	9,80%	20	127
2017	9,34%	21	118
2018	8,00%	17	109
2019	9,33%	15	129
2020	8,72%	13	126

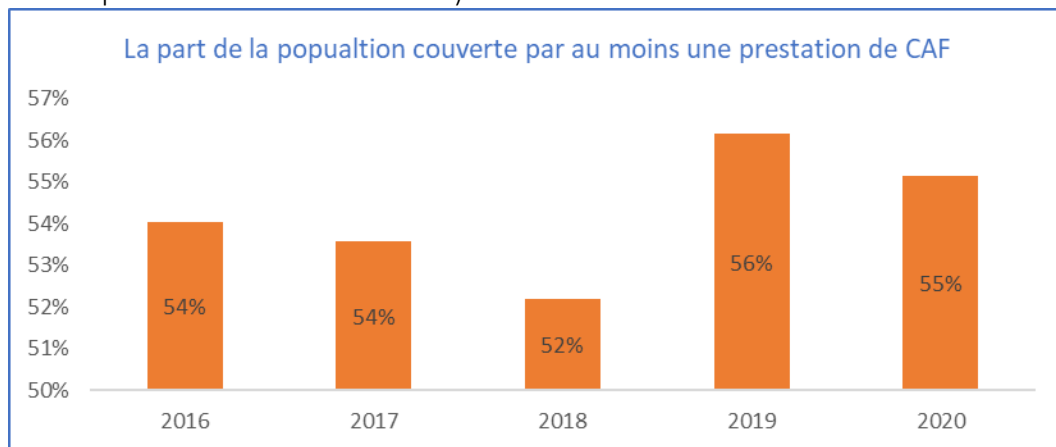
Le Fond de Solidarité Logement (FSL)

C'est un dispositif qui alloue des aides financières et/ou des financements ponctuels aux foyers en difficultés par rapport au logement : accompagnement social des personnes sous forme de subvention, de prêt ou de caution.



La part des prestations CAF dans les revenus des foyers

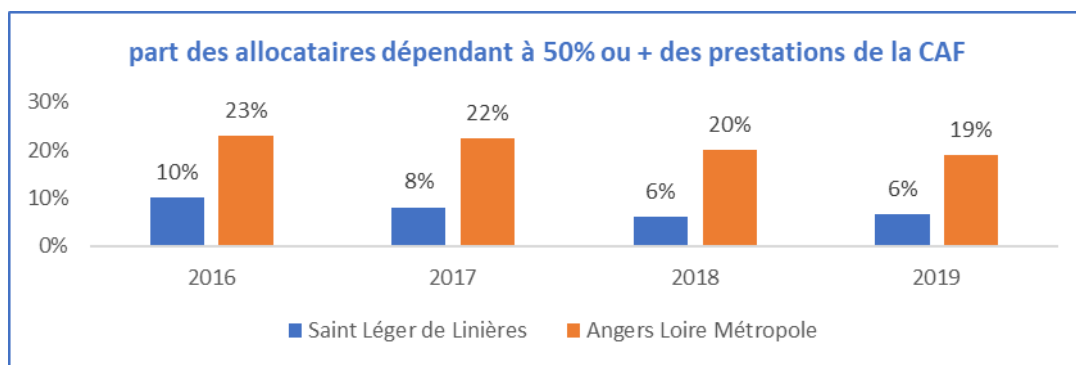
La majorité des foyers de Saint-Léger-de-Linières perçoit au moins une allocation CAF (guide des prestations CAF disponible sur le site de la CAF)



Source : CAFDATA, FILEAS - Base Communale Allocataire

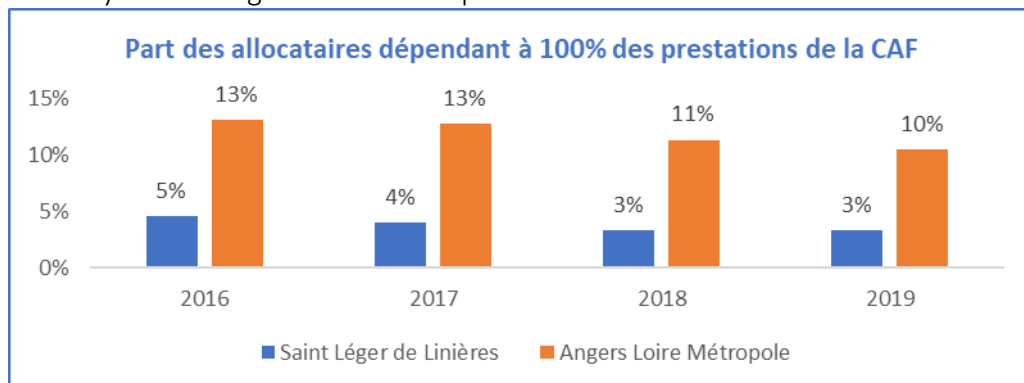
Le taux de dépendance aux prestations est calculé pour la population dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.

Le taux de dépendances aux prestations de la CAF est la part de celles-ci dans l'ensemble des ressources des foyers allocataires, prestations comprises.



Source : CAFDATA, FILEAS - Base Communale Allocataire

En tendance à la baisse, la part des foyers ayant comme seul revenu les prestations de la CAF est inférieure à la moyenne d'Angers Loire Métropole.



Source : CAFDATA, FILEAS - Base Communale Allocataire

Les aides facultatives

Les aides facultatives sont essentiellement portées par le CCAS de la commune.

L'aide alimentaire :

C'est une aide en nature fournie par la Banque alimentaire et financée par le CCAS. Des bénévoles du CCAS récupèrent des denrées alimentaires collectées en amont par la Banque alimentaire, puis constituent des « colis » et en assurent la distribution aux foyers bénéficiaires.

Ces colis peuvent être remis à toute personne résidant sur Saint-Léger-de-Linières depuis au moins 3 mois et ayant formulé la demande par un assistant social.

Années	Nbre distributions	Nbre kg de denrées remises	Nbre bénéficiaires	Nbre foyers
2018	8	329	2	1
2019	12	548	8	4
2020	20	1866	18	8
2021	22	3055	27	10

La crise sanitaire liée au Covid-19 a accentué la fracture sociale des foyers les plus vulnérables et la hausse des demandes d'aide alimentaire le démontre.

Les bons alimentaires :

Il s'agit de secours d'urgence qui prennent la forme de bons d'achat au supermarché du secteur.

Années	Nbre foyers	en €
2018 (uniquement Saint-Léger-des-Bois)	2	40,54
2019	1	38,04
2020	6	310
2021	6	380

En 2020, la Banque alimentaire a fermé ses portes quelques semaines en raison du premier confinement. En l'absence de colis, le CCAS a donc opté pour la remise de bons d'achat, valables au supermarché de la Commune, aux bénéficiaires en grande difficulté financière sur cette période.

En août 2021, durant la fermeture estivale de la Banque alimentaire, le CCAS a de nouveau décidé de soutenir les bénéficiaires fragilisés par la crise en leur remettant des bons d'achat sur cette période.

Les aides financières exceptionnelles :

Il s'agit d'aides exceptionnelles accordées aux bénéficiaires en raison d'une situation ponctuelle difficile.

Années	Nombre de foyers	en €
2018	4	655,64
2019	2	452,5
2020	4	939,04
2021	10	2026,06

En 2021, on constate là encore l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les foyers les plus modestes.

Les Pass'asso et Pass'culture :

Explication dans la rubrique « associations ».

Années	Nbre
2019	6
2020	10
2021	21


Malgré la Covid-19, le nombre de bénéficiaires de ces deux aides a quand même augmenté.





Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Une partie des professionnels de santé de la commune de Saint-Léger-de-Linières se sont regroupés au sein d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle « Bois Linières » (MSP). Ils forment désormais une équipe permettant la mise en commun de leurs réflexions, de développer un travail collaboratif afin de structurer leurs soins sur des thématiques particulières (notamment au travers de protocoles, de missions de santé publiques ainsi que de réunions de concertations pluriprofessionnelles).

Professionnels de santé		Saint-Léger-de-Linières	Saint-Jean-de-Linières	Saint-Léger-des-Bois
 MSP Bois Linières	Médecins	5	2	3
	Infirmière	3	2	1
	Ostéopathe	2	1	1
	Orthophoniste	1	1	0
	Dentiste	1	1	0
	Kinésithérapeute	1	1	0
	Sage-femme	1	0	1
	Pharmacie	1	1	0
	Aide-soignante	1	0	1
Vétérinaire	1	1	0	

Mutuelle communale « Ma Commune, Ma Santé »

C'est une mutuelle qui s'adresse à tous les habitants qui souhaitent bénéficier d'une mutuelle complémentaire santé collective et à moindre coût. Peuvent en bénéficier toutes personnes couvertes par l'assurance maladie dont les revenus ne dépassent pas un plafond variable selon la composition familiale.

Etant éligible à la Complémentaire Santé Solidaire, la mutuelle communale permet non seulement d'aider au financement de la mutuelle santé, mais elle apporte des conseils et des accompagnements dans toutes les démarches.

L'existence de la mutuelle communale est connue de la population mais très peu y adhèrent. Selon l'enquête de CCAS 2021, la majorité (80%) des enquêtés connaissent la mutuelle.

Depuis 2017, elle compte au total 14 adhérents pour 8 contrats. Parmi eux, très peu de personnes disposent d'une mutuelle par manque de moyen. Ce constat est malheureusement assez similaire dans beaucoup de communes.

Touchant majoritairement les retraités de la commune, « Ma Commune Ma Santé » comptabilise en moyenne une cotisation annuelle de 913€ par adhérent, ce qui permet de réaliser une économie annuelle de 193€ par contrat.

Contactez votre mairie pour obtenir les coordonnées du référent de l'association Actiom - Ma Commune Ma Santé.



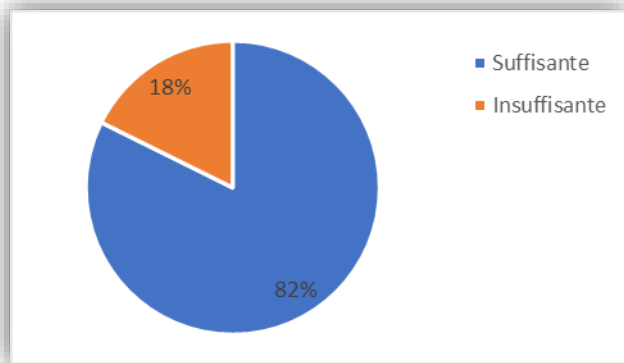
Ma Commune Ma Santé



Focus sur le questionnaire de l'ABS

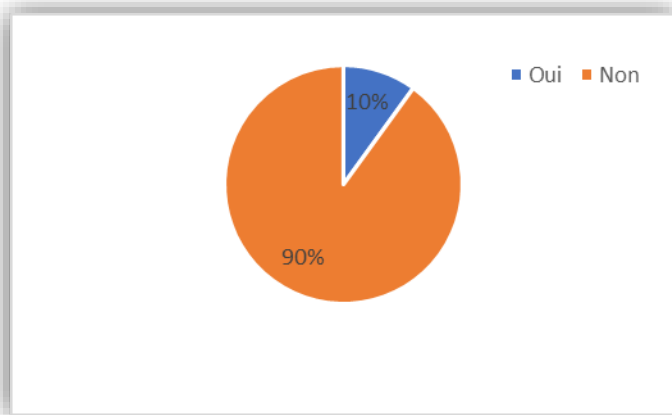
Comment jugez-vous l'offre de soin présente sur la commune ?

Sur 317 réponses, 82% sont satisfaits des services de soins offerts sur la commune.



Renoncez-vous à certains soins ?

Sur 319 répondants, 10% déclarent avoir renoncé à certains soins dont les raisons principales sont : coût, délai de rendez-vous, distance, difficultés à se déplacer

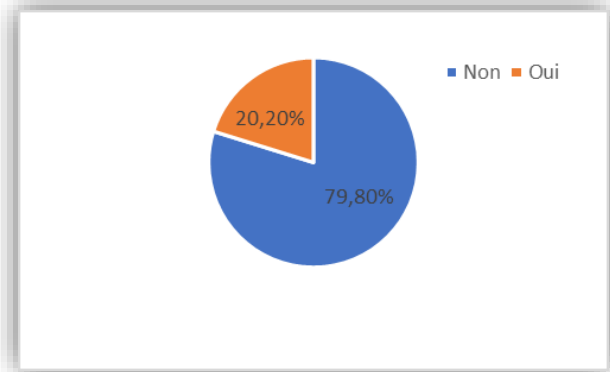


98% des personnes interrogées ne souhaitent pas à ce jour bénéficier de la livraison de repas à domicile.

Avez-vous connaissance de la mutuelle communale ?

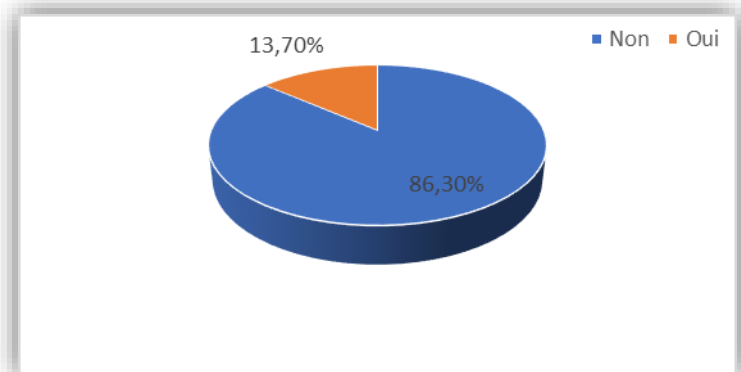
Sur 322 réponses, la majorité des répondants ne connaissent pas la mutuelle communale.

Il sera judicieux d'envisager une campagne d'informations et de sensibilisation.

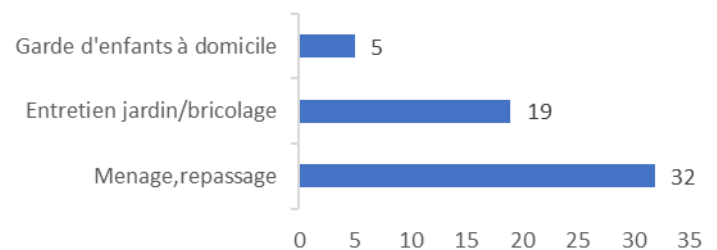


Bénéficiez-vous de services à la personne ?

Sur 329 réponses, 46 personnes (soit 13,70%) bénéficient de services à la personne



dont les principales prestations sont (plusieurs réponses possibles) :





Définition selon INSEE

✓ Un logement : c'est un local utilisé pour l'habitation. Ne sont pas considérés comme logement les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, ...).

Les logements sont répartis en quatre catégories :

- Les résidences principales (occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage)
- Les logements occasionnels (logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles) ;
- Les résidences secondaires (logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués/à louer pour des séjours touristiques) ;
- Les logements vacants (logements inoccupés / en attente d'occupation)

NB : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Un territoire en progression

Saint-Léger-de-Linières connaît une évolution croissante du nombre de ces logements, constitués essentiellement de maisons individuelles.

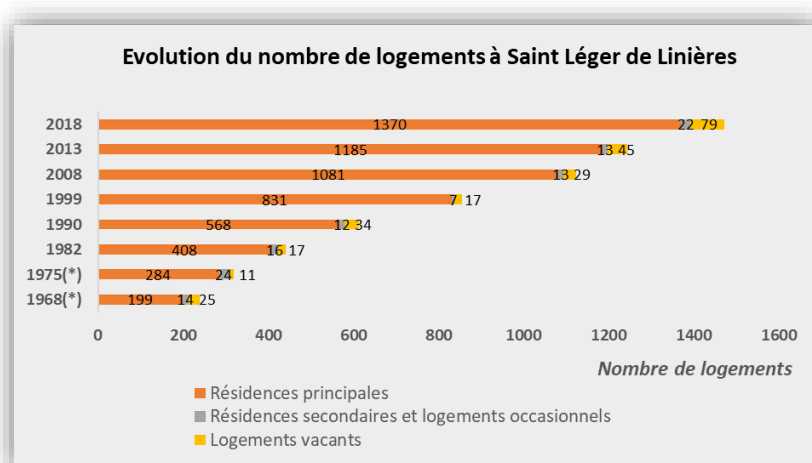
En 2008, la commune enregistrait 1 139 logements pour 1 081 ménages, contre 1 471 logements pour 1 374 ménages en 2018 ; soit en dix ans une augmentation de 29,15% pour les logements et de 27,11% pour les ménages.

Il est à noter que les périodes successives de recensement de la population par l'INSEE ont eu lieu lors de constructions de lotissements d'habitation dont les maisons étaient sorties de terre mais dont les occupants n'avaient pas encore emménagé.

Les logements se répartissent en trois catégories selon leur utilisation : les résidences principales qui représentent 97% des logements, les résidences secondaires et/ou occasionnelles, et enfin les logements vacants.

La construction de logements a connu une forte augmentation dans les années 1975, avant de stagner en 2008 puis repartir en 2013.

En 2018, les logements vacants enregistrent leur plus grand effectif (79, soit 5,37% des logements) mais cela s'explique par le recensement de la population à Saint-Jean-de-Linières qui accueillait alors un nouveau lotissement, « Les 4 Chemins », comprenant un certain nombre de logements vacants en cours d'attribution.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018



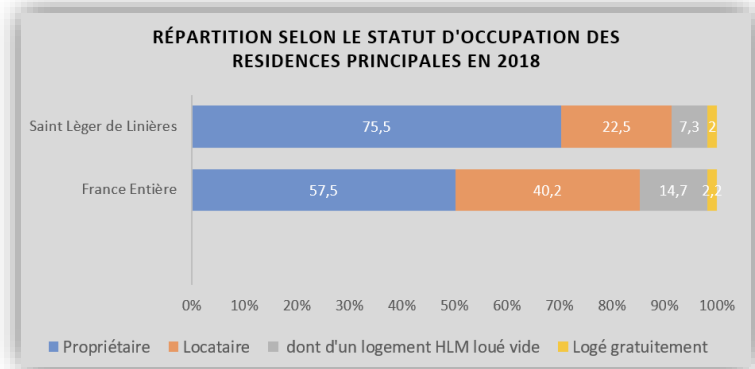
Une population majoritairement propriétaire

D'après l'INSEE, le statut d'occupation d'un logement se définit comme la situation juridique du ménage par rapport à l'occupation de leur résidence principale.

On distingue donc quatre principaux statuts sur la commune : propriétaire, locataire, résident d'un logement HLM loué vide, et les occupants à titre gratuit.

En 2018 sur la commune, on observe que 75% sont propriétaires de leur résidence principale. Cette proportion est inférieure à 60% en France.

La part des ménages logés gratuitement est très faible : elle est seulement de 2% sur la commune contre 2,2% sur le plan national.

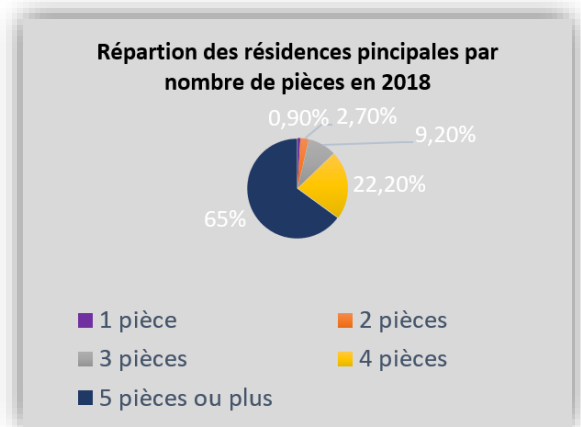


Des résidences principales composées majoritairement d'au moins 5 pièces

L'implantation de plusieurs lotissements entre 1971 et 2015 ont permis à la commune d'augmenter sa capacité de logements et notamment de maisons individuelles.

En 2018, 65% des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus, 22% de 4 pièces, laissant une faible part aux logements de moins de 3 pièces.

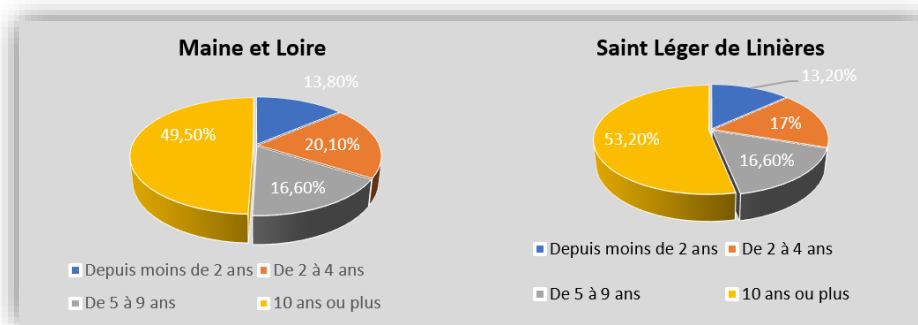
On peut noter que 98% des résidences principales disposent de salle de bain avec baignoire ou douche.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018

Les habitants de Saint-Léger-de-Linières sont peu mobiles. En 2018, plus de la moitié des ménages Légiérois habitent le même logement depuis 10 ans ou plus. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les habitants de la commune soient majoritairement propriétaires et, de plus, qu'ils apprécient vivre sur ce territoire.



Les logements sociaux

Le parc locatif social s'accroît de 10% au cours de l'année 2021

L'évolution des effectifs des logements sociaux peut être réparti en trois périodes.

- de 2016 à 2017 : cette période marque la plus forte augmentation du nombre de logements sociaux jamais enregistrée sur la commune (20%).
- de 2017 à 2020 : le parc locatif social n'a pas connu d'évolution significative en termes d'effectifs
- de 2020 à 2021 : Au cours de cette période, la commune a enregistré une augmentation de 10% du nombre de logement sociaux passant de 126 en 2020 à 146 en 2021.



Il est à noter que les projets urbanistiques de la commune prennent en compte la construction de logements sociaux : sur Saint-Léger-des-Bois avec le lotissement Légéry en plusieurs tranches, et sur Saint-Jean-de-Linières avec le lotissement Les 4 Chemins.

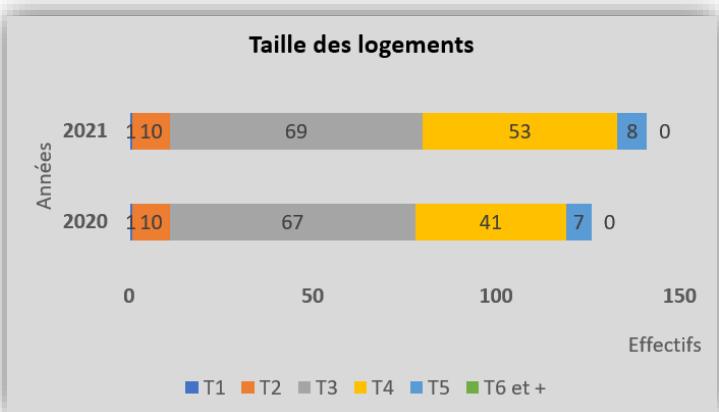
Les logements sociaux représentent 9,1% des résidences principales en 2019, et 10,22% en 2020.

Il est constaté un déficit de logements par rapport à la loi SRU qui impose la production de 20% de logements sociaux via l'agglomération angevine par le PLH.

Typologie et taille des logements sociaux : progression du nombre de grands logements

Depuis 2017, la répartition par taille des logements du parc locatif social demeure stable sur la commune. Mais en 2021, le nombre de logements sociaux progresse.

Cette variation touche principalement les grands logements : les logements de trois pièces progressent de 3% ; les logements de quatre pièces qui connaissent la plus importante augmentation de 30% ; et les logements de cinq pièces s'accroît seulement d'une unité. Par contre les petits logements, les studios et les logements de deux pièces, sont restés stables.



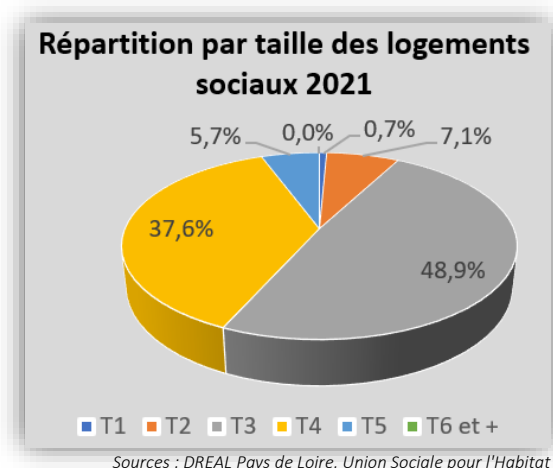
Sources : DREAL Pays de Loire, Union Sociale pour l'Habitat

A Saint-Léger-de-Linières, les logements sont inégalement répartis selon les logements individuels et collectifs. Contrairement à ce qui est observé au niveau d'Angers Loire Métropole, les logements individuels sont majoritaires mais régressent en proportion dans le temps.

En 2019, les logements individuels représentent 65% des logements. Un an après, ils sont passés à 60%.

A Saint-Léger-de-Linières, les logements plus vastes sont plus nombreux et regroupent 82% du parc locatif social. La plupart des logements sociaux sont des maisons, seulement 32% sont des appartements.

En 2021, les logements de trois pièces représentent à eux seuls 49% des logements sociaux, cependant les petits logements restent minoritaires. Les studios représentent 7,1% et les logements de deux pièces en représentent seulement 0,7%.



Demande de logement et attributions de logement



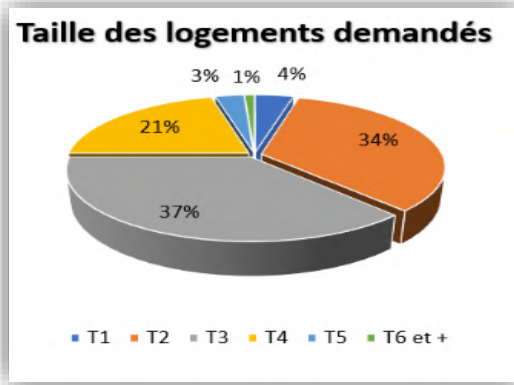
Demandes

La demande de logements sur la commune reste globalement stable entre 2016 et 2018, après une légère baisse, cette demande atteint un pic en 2021.

La plupart des demandes proviennent de l'extérieur. Ces demandes « hors parc locatif social » restent majoritaires : plus de 7 demandeurs sur 10 ne sont pas locataires de logements sociaux au 1^{er} Janvier 2020.

On constate que les logements sont plus chers sur Saint-Jean-de-Linières : en 2020, le coût moyen du loyer par m² de surface habitable s'y élève à 5,72€ contre 5,38€ à Saint-Léger-des-Bois.

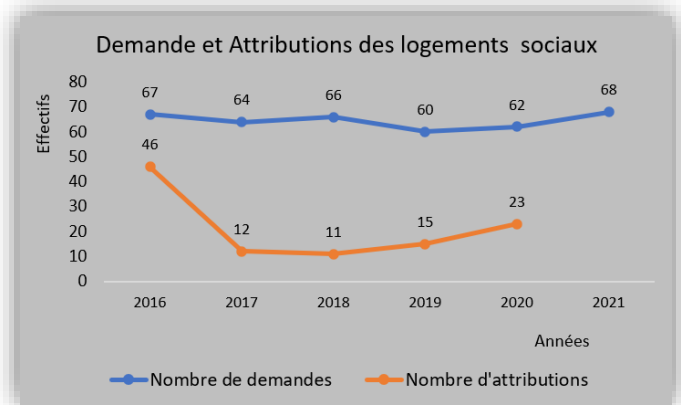
Les logements pouvant accueillir des ménages avec enfants (T4 et T5) sont les plus sollicités, et notamment les maisons avec jardins très convoitées.



Attributions

Le pic d'attribution des logements sociaux en 2016 s'explique notamment par la création de nouveaux lotissements.

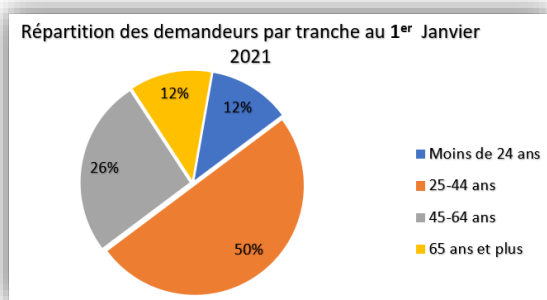
On constate une légère baisse du délai moyen d'attributions de logements, estimé à 15,5 mois en 2019 pour 10 mois en 2020.



Sources : CREHA Ouest, Angers Loire Métropole

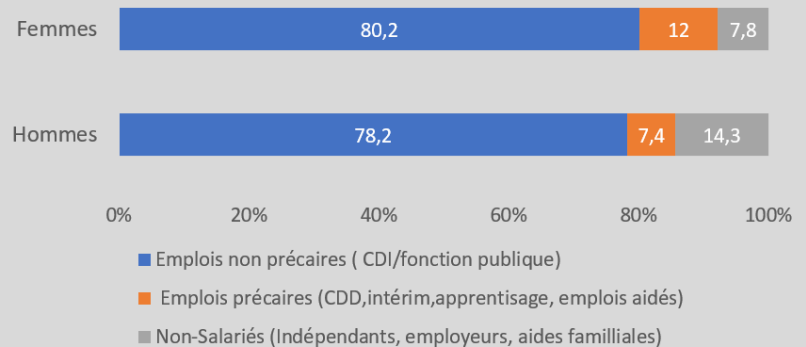
Profil des demandeurs

Au 1^{er} Janvier 2021, la moitié des demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans, et 1 personne sur 8 est âgée de plus de 65 ans.

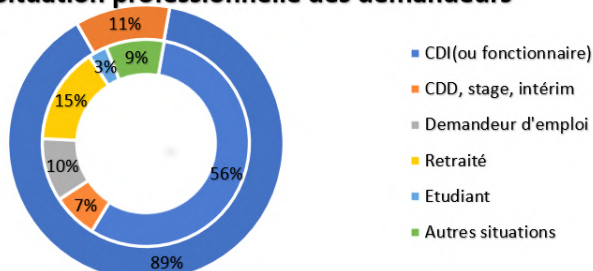


Source : Angers Loire et Métropole

Statut et conditions d'emploi des 15 ans ou plus par sexe en 2018



Situation professionnelle des demandeurs



La part des demandeurs de logements au 1^{er} Janvier 2021 est très importante pour les actifs.

Elle représente environ 63%. Parmi eux, 89% des personnes sont en emploi stable (CDI) contre seulement 11% qui sont en emplois précaires.

A l'inverse la part des inactifs restent faible. Les retraités sont plus les représentés parmi les inactifs. A l'inverse les étudiants restent les moins représentés.



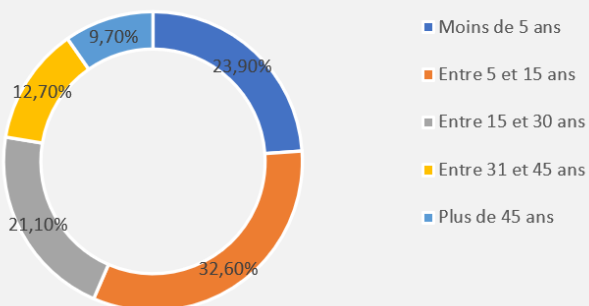
Focus sur le questionnaire de l'ABS

Echantillon auprès de 1 500 foyers dont 337 répondants

- Parmi les répondants :
 - 84,5% sont des propriétaires ; 15,2% sont des locataires ou colocataires,
 - La majorité (92,4%) est satisfait de leur logement.
- Les non satisfaits restent minoritaires (7,6%). Parmi eux, de différentes difficultés ont été soulignées expliquant leur insatisfaction dont les principales raisons sont :
 - inconfort car trop coûteux en énergie ;
 - logement inadapté en raison de problème de santé, d'un handicap ou en raison de l'avancée en âge ;
 - problème de voisinage ;
 - logement trop coûteux ;
 - insalubrité.

- Moins de la moitié (43,50%) des répondants habitent la commune depuis 15 ans, une proportion relativement proche de celle du recensement de l'INSEE 2018.

Ancienneté d'emménagement



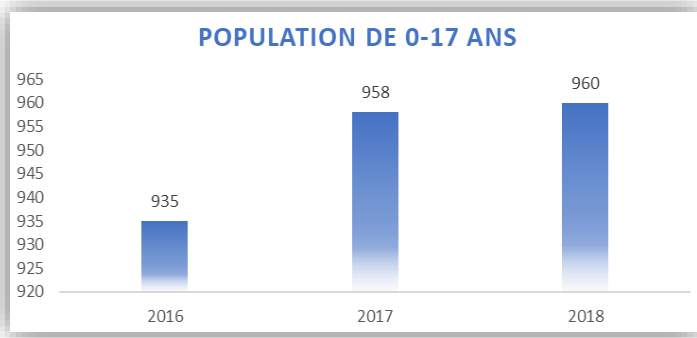
➔ Petite enfance / Enfance / Jeunesse



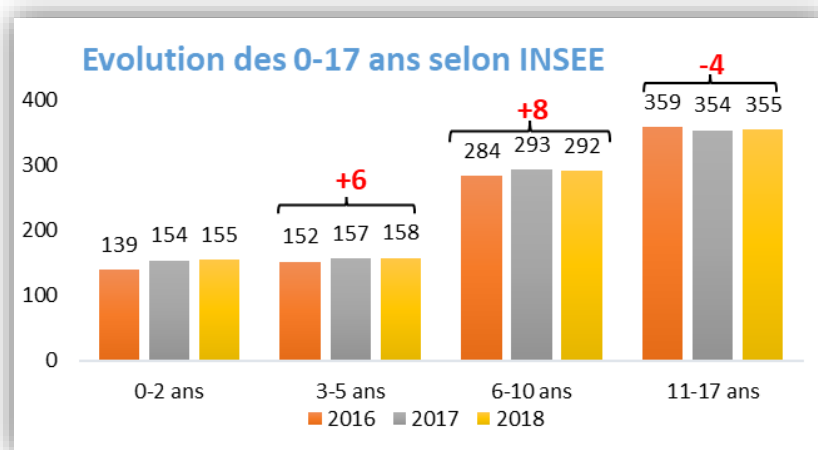
1. Indicateurs démographiques

La population de 0-17 ans augmente chaque année et tend à se stabiliser.

L'année 2017 marque le plus grand nombre de naissances jamais enregistré pour la commune ces dernières années.



L'évolution de la population des 0-17 diffère selon les tranches d'âge :



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie.

2. Petite enfance

Structures d'accueil « Petite enfance »

La Boîte à Malice, association intercommunale			Brin de Nature	Les Lutins d'à Coté	Bulles de Câlines	Assistants maternels agréés
RAM (Relais Assistants Maternels)	Mille Pattes Multi-accueil	Cocci'Bulle Multi-Accueil	Micro-crèche privée	Micro-crèche privée	MAM (Maison d'Assistants Maternels)	Liste sur le site du Conseil départemental www.assistantsmaternels49.fr
	24 places : 18 en crèche + 6 en halte-garderie	24 places : 18 en crèche + 6 en halte-garderie	10 places	10 places	15 places	35 assistants maternels agréés
	Saint Jean de Linières	Saint Georges sur Loire	Saint Léger des Bois	Saint Jean de Linières	Saint Jean de Linières	Saint Léger de Linières



Focus sur l'association intercommunale « La Boîte à Malice »

L'association intercommunale « La Boîte à Malice » gère des structures d'accueil petite enfance et un relais d'assistants maternels.

L'association est financée par les communes et la CAF

Un multi accueil « Mille Pattes » est installé à Saint-Jean-de-Linières.

Un multi accueil « Cocci'Bulle » est installé à Saint-Georges-sur-Loire.

⇒ Nombre d'enfants de la commune accueillis dans les multi-accueils de cette association :

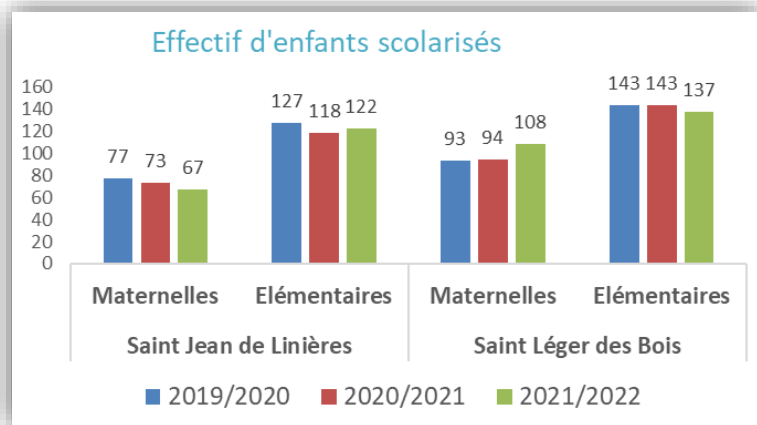
	2018	2019	2020
Nombre total de familles concernées	44	45	36
Nombre total d'enfants accueillis	50	49	39
Nombre d'enfants accueillis à Milles Pattes	50	48	39
Nombre d'enfants accueillis à Cocci 'bulles	0	1	0

Le tableau ci-dessous présente les demandes recensées :

	2018	2019	2020
Nombre de demandes de contrats crèche	28	12	13
Accords de l'association	7	6	6
Refus des familles	1	1	3
Refus de l'association	20	5	4

3. Enfance

⇒ Les écoles

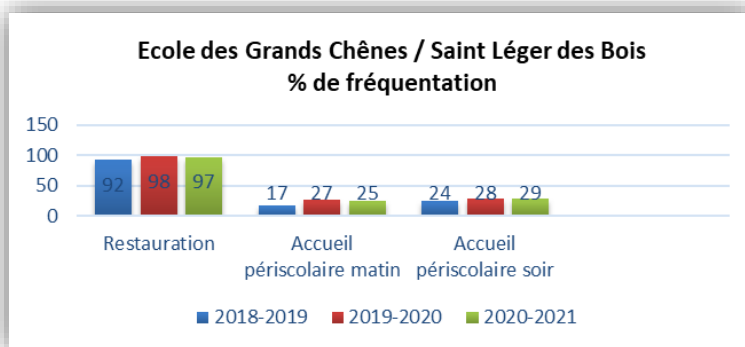
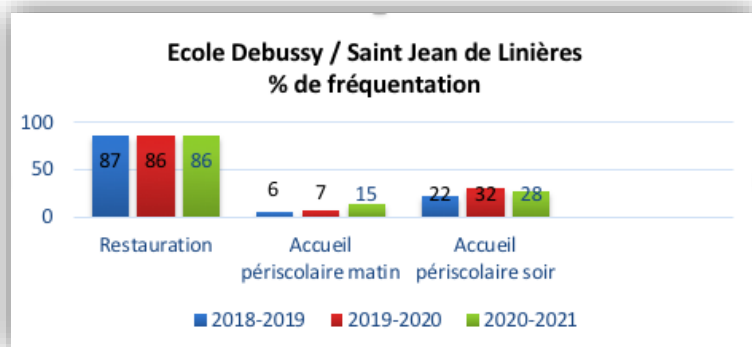


La commune compte deux écoles :

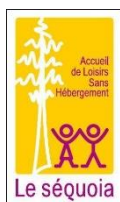
- « Claude Debussy » à Saint-Jean-de-Linières,
- « Les Grands Chênes » à Saint-Léger-des-Bois.

Sur l'année scolaire en cours, l'école Les Grands Chênes accueille 245 élèves contre 189 pour Claude Debussy.

Pourcentage de fréquentation des services périscolaires et évolution sur les trois dernières années :



⇒ L'Accueil de Loisirs (ALSH) Le Séquoia



L'ALSH est géré par la Commune de Saint-Léger-de-Linières et accueille les enfants scolarisés en école primaire dès 3 ans. Il est situé dans les locaux de l'école Claude Debussy, rue des châtaigniers à Saint-Jean-de-Linières.

Ci-dessous, les effectifs moyens de fréquentation :

	2018/2019		2019/2020		2020/2021	
	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans	- 6 ans	+ 6 ans
Mercredis	27	17	30	19	27	22
Vacances Toussaint	26	22	25	28	27	31
Vacances Hiver	22	13	34	27	30	33
Vacances Printemps	15	16	15	12	<i>Fermeture Covid19</i>	
Vacances Juillet - Août	25	22	30	26	28	35
Camps Eté	/	20	/	20	/	18

⇒ Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

La commune a mis en place un Conseil Municipal des Enfants. Ce conseil consultatif permet à des jeunes d'agir sur leur territoire, de mener des actions, et d'émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique Jeunesse et, le cas échéant, formuler des propositions.

Le CME est renouvelé tous les 2 ans et compte 12 enfants provenant des classes du CE1 au CM1.



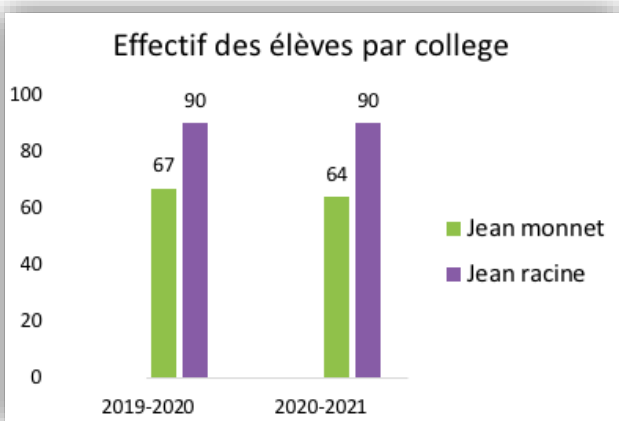
4. Jeunesse



⇒ Les collégiens

Pour les élèves de Saint-Jean-de-Linières, leur collège de secteur est celui de Jean Monnet à Angers, tandis que pour les élèves de Saint-Léger-des-Bois il s'agit du collège Jean Racine à Saint-Georges-sur-Loire.

D'autres collèges d'Angers, privés comme publics, accueillent également d'autres jeunes de la commune, notamment en raison de leurs orientations scolaires.



⇒ Les lycéens

Le Lycée Henri Bergson est le lycée de rattachement de la commune.

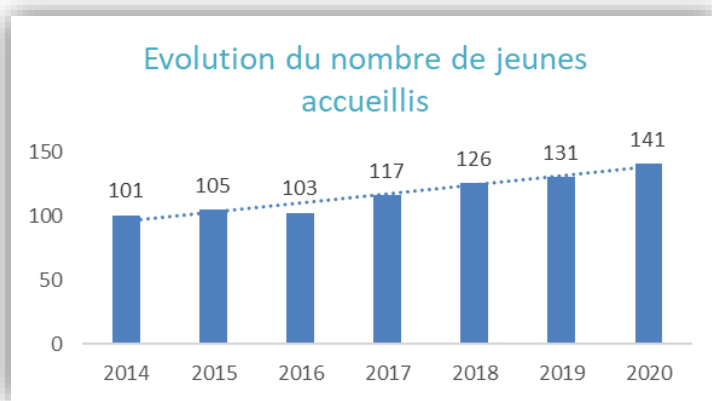
Les jeunes se dispersent également, selon leurs orientations professionnelles, vers d'autres établissements publics ou privés.

Année scolaire	Nombre de jeunes de la commune
2019/2020	64
2020/2021	64
2021/2022	62

⇒ Le Centre Social Intercommunal (CSI) L'Atelier

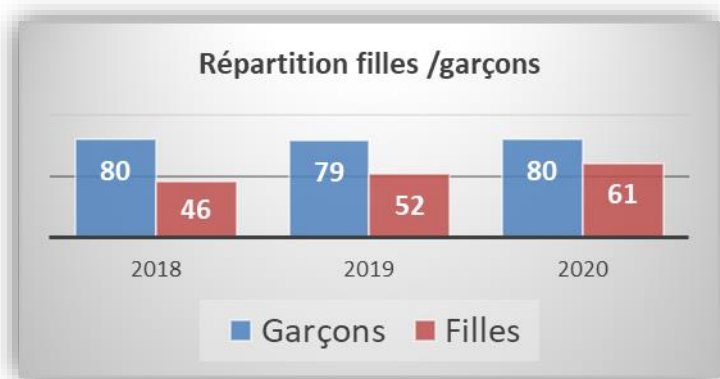
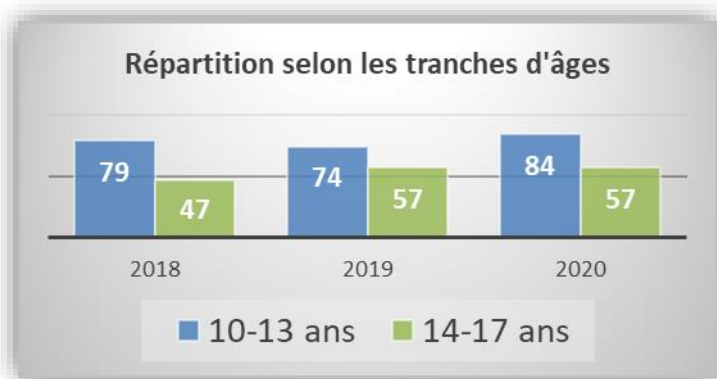
L'animation Jeunesse concerne les jeunes de 10 à 17 ans.

Le graphique présente une tendance clairement à la hausse du nombre des jeunes adhérents de la commune au CSI.



Par ailleurs plus de la moitié des adhérents sont âgés de 10 à 13 ans. Les + de 14 ans sont présents essentiellement sur les camps, le groupe de jeunes (J2L) et les chantiers Jeunes.

Enfin, les garçons sont majoritaires dans les diverses animations proposées, même si on constate une augmentation de la participation des filles.



En résumé, l'animation Jeunesse sur la commune c'est :

- 2 espaces Jeunesse (Saint-Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois),
- des animations intercommunales sur toutes les périodes de vacances scolaires,
- 1 groupe de jeunes « Les J2L » pour les 14 à 18 ans,
- des chantiers de jeunes pour les + de 14 ans.



Focus sur le questionnaire de l'ABS

Les remarques les plus récurrentes relevées :



Aires de jeux enfants

- Aires de jeux existantes vieillissantes
- Manque d'aires de jeux



Accueil de Loisirs "Le Séquoia"

- Augmenter l'amplitude d'ouverture sur les vacances scolaires
- Augmenter la capacité d'accueil



Restauration scolaire

- Mise en avant de la restauration de qualité à l'école des Grands Chênes
- Souhait d'avoir la même qualité à l'école Claude Debussy



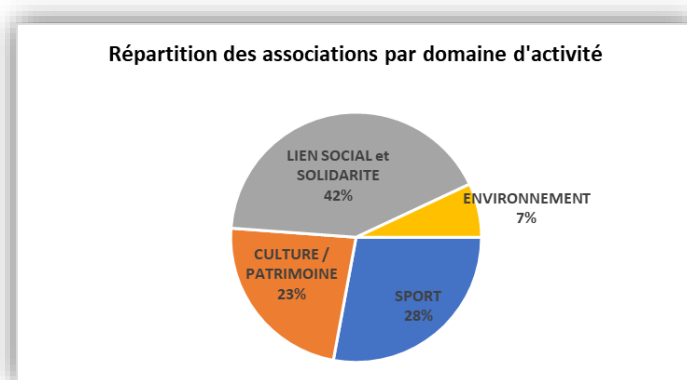
1. Un tissu associatif riche

La commune de Saint-Léger-de-Linières est dotée d'un tissu associatif qui offre un large panel d'activités à ses habitants : plus de 40 associations y sont recensées. Ce nombre est resté stable ces dernières années.

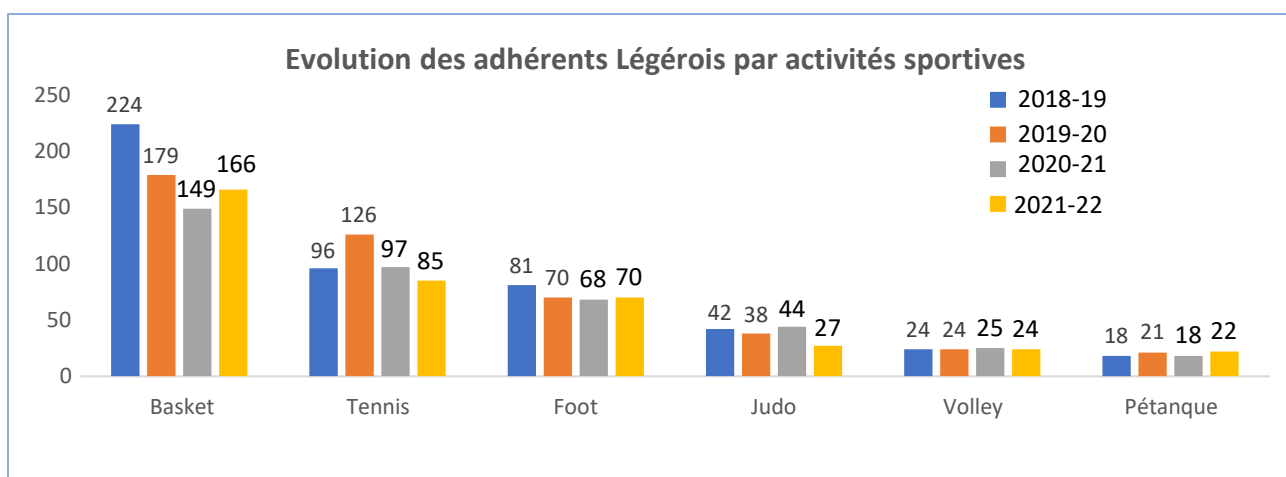
Chaque association propose une activité précise à l'exception de 2 associations : LAL (Linières Activités Loisirs) et AEL (Amicale Education Loisirs) qui regroupent différentes sections. Chaque section gère une activité qui concerne en très grande majorité des activités physiques (gymnastique, marche nordique, randonnée pédestre, danse, pilates, zumba, cyclotourisme, sophrologie, yoga ...), d'où leur classement dans la rubrique Sport.

Un lien social et de solidarité fort sur la commune : 42 % des associations communales concernées.

La catégorie « Lien social et solidarité » regroupe toutes les associations qui œuvrent au bien vivre ensemble en proposant des animations, des temps forts, des prestations qui rassemblent les habitants.



Les activités sportives



Malgré la crise sanitaire, les effectifs sont globalement restés stables.

Le basket, sport phare de la commune

Le club de basket LMB (Lamboisières **M**artin **B**asket) est intercommunal (Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux et Saint-Lambert-la-Potherie).

Une équipe féminine du club LMB évolue depuis septembre 2021 en N2.

Outre les effectifs importants, le club a un rayonnement sur la vie de la commune, rassemblant de nombreux spectateurs lors des différents matchs et créant une véritable dynamique.

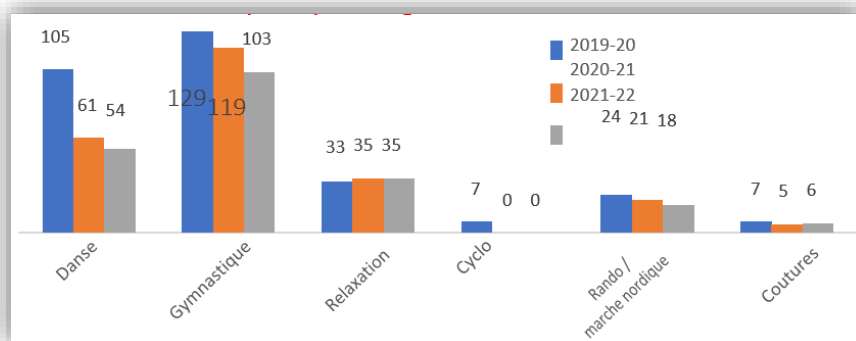
D'autres clubs sont intercommunaux :

- le Tennis Club de l'Océane associé avec Saint-Martin-du-Fouilloux qui constitue le 2^{ème} club de la commune en termes d'adhérents,
- le FCLJLM (Football Club Saint-Lambert, Saint-Jean, Saint-Léger, Saint-Martin),
- Anjou Ouest Judo associé avec Bouchemaine,
- le badminton associé avec Saint-Martin-du-Fouilloux.



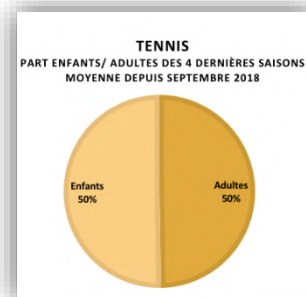
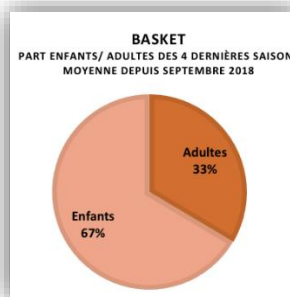
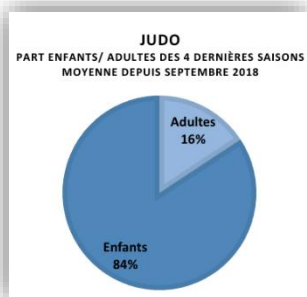
Nombre de participants Légiérois aux activités d'AEL et LAL

D'autres activités sportives sont pratiquées en compétition ou loisirs : ping-pong, gymnastique, zumba, yoga, sophrologie, danse, marche nordique, pilates ... pour l'essentiel au sein des sections d'AEL et LAL .



La part des jeunes légiérois dans les activités sportives

Si certains sports (pétanque et volley) attirent peu les jeunes de moins de 18 ans, d'autres, au contraire, comptent parmi leurs effectifs une écrasante majorité de jeunes. Il s'agit du judo, du foot et du basket. Le tennis affiche globalement une même proportion de jeunes et d'adultes parmi ses adhérents de la commune.



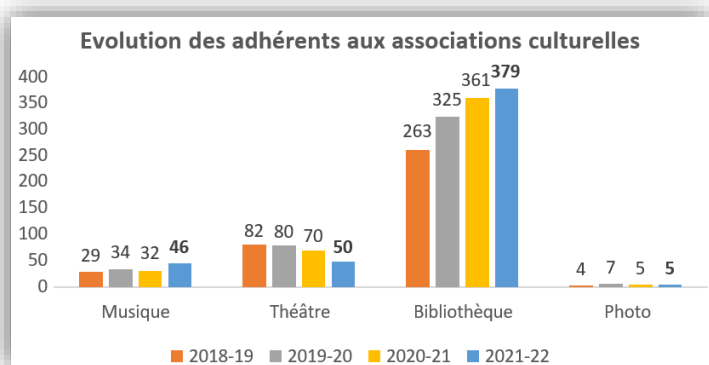
Evènement sportif : « la Liniéroise »

Depuis 2013, la Liniéroise, course 100% nature, est organisée fin juin à Saint-Jean-de-Linières par le Comité des fêtes de la commune. Les organisateurs proposent ainsi des parcours de 10km et 18km, mêlant chemins, sous-bois et routes.

Sur les 450 à 500 coureurs licenciés ou non licenciés, 10 % à 15 % sont des habitants de la commune.

La course adulte est précédée d'une animation pour les enfants qui, selon leur âge (4 à 13 ans), vont parcourir différentes distances (500m, 1km ou 1,6km) sans chronomètre, ni classement, juste pour le plaisir de participer et de courir ensemble.

Les activités culturelles et patrimoniales



La participation des légérois aux activités culturelles se déclinent sous différentes formes :

⇒ **En adhérant à des associations pour pratiquer** (écoles de musique, théâtre, bibliothèque).

Depuis 2015, la **Bibliothèque ABCD** a intégré le réseau LATULU (mise en réseau des ouvrages entre 4 communes, soit 6 bibliothèques).

On peut constater une croissance significative du nombre d'adhérents, augmentation favorisée par l'adaptation des horaires d'ouverture (sortie des écoles, samedi, semi-nocturne le mercredi ...) et par l'augmentation du nombre de bénévoles pour assurer un meilleur accueil.

De plus, sous l'impulsion de la municipalité, la gratuité de cotisation a également été instituée aux familles ayant un enfant en CP.

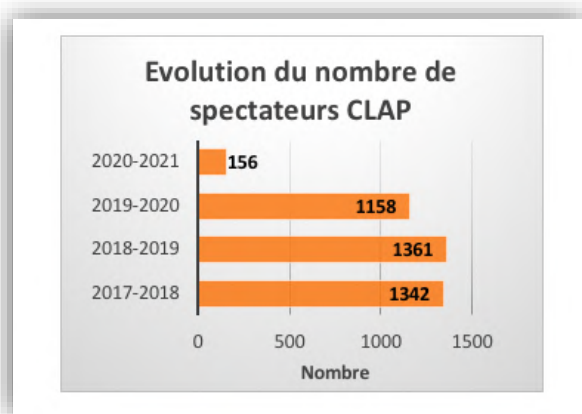
On peut cependant noter que la fréquentation reste limitée aux habitants de Saint-Léger-des-Bois. La création de la commune nouvelle en 2019 n'a pas eu pour effet de développer la fréquentation des habitants de Saint-Jean-de-Linières. Les habitudes prises, à savoir l'adhésion à la médiathèque de Beaucozé, et le déplacement vers Saint-Léger-des-Bois restent des freins.

Bien que ne comptant que quelques bénévoles Légérois, le **Club Photo 24*36** a un rayonnement sur la commune en proposant un concours annuel de photos avec des thèmes différents. Une exposition sur un weekend a lieu dans une salle communale avec l'attribution de prix, dont celui de la Municipalité. Sont également associés à ce concours, les élèves de CM2 du groupe scolaire des Grands Chênes.

Deux troupes de théâtres « Les Improsteurs » et « Théâtre est mon village », et deux écoles de musique intercommunales, complètent l'offre des activités culturelles.

⇒ **En assistant aux spectacles proposés** dans le cadre de la programmation culturelle élaborée par l'association « CLAP », **et aux séances de cinéma** programmées par l'association locale « **Familles rurales Saint-Léger-de-Linières** »

La saison culturelle de CLAP : plusieurs salles municipales permettent d'héberger les différents spectacles : l'Espace Galilée à Saint-Jean-de-Linières et La Calebasse à Saint-Léger-des-Bois.



156 spectateurs ont vu le seul et unique spectacle de la saison 2020-21, les salles municipales ayant dû fermer pour raison sanitaire liée au COVID-19. Cela explique également l'effectif élevé du nombre moyen de spectateurs en 2020-21.



Le cinéma : l'association **Familles rurales Saint-Léger-de-Linières** a été créée fin décembre 2018, avec pour mission d'organiser une projection mensuelle de cinéma. La programmation 2019/2020 prévoyait en moyenne deux projections mensuelles, auxquelles s'ajoutaient des séances enfants mais la crise sanitaire n'a pas permis de toutes les maintenir.

⇒ En venant aux spectacles gratuits de plein air organisés en partenariat avec la municipalité :

- à la **Fête de la musique** aux alentours du 21 juin, sur l'esplanade de la Coudre à Saint-Léger-des-Bois. Chaque année, l'esplanade de la Coudre accueille des groupes musicaux. Ces concerts se déroulent en soirée dans une ambiance conviviale et familiale.

- au concert **Tranz'Art** au clos du presbytère à Saint-Jean-de-Linières, en fin d'été. Cette manifestation est organisée conjointement par CLAP et le Comité des fêtes de la commune, avec le soutien logistique et financier de la municipalité.

« Le Petit Anjou » : patrimoine ferroviaire de l'Anjou

En 2014, l'**Association des Amis du Petit Anjou**, dont le but est d'assurer la préservation du patrimoine ferroviaire de l'Anjou, a acquis l'ancienne gare de la Roche située à Saint-Jean-de-Linières.

Après d'importants travaux, l'inauguration de la gare a eu lieu en 2019.

En faisant revivre le train historique du « Petit Anjou », le site retrouve peu à peu son aspect du 19^{ème} siècle, l'ensemble du réseau ayant été fermé en 1948.

Depuis 2017, le site accueille les visiteurs, jusqu'à 1 600 visiteurs en 2018.

Les associations environnementales

- **Le Club Nature Junior**, rattaché au GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), de l'Auréole, assure des animations de sensibilisation et de découverte de la faune et la flore aux enfants âgés de 9 à 11 ans de notre commune et aussi celles de Saint-Martin-du-Fouilloux et de Saint-Lambert-la-Potherie.

- **L'AMAP** (Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) propose à ses adhérents, après signature d'un contrat, de bénéficier tout au long de l'année de produits biologiques et de saison.

- **L'AJC** (Association des Jardiniers de la Coudre) gère deux sites :

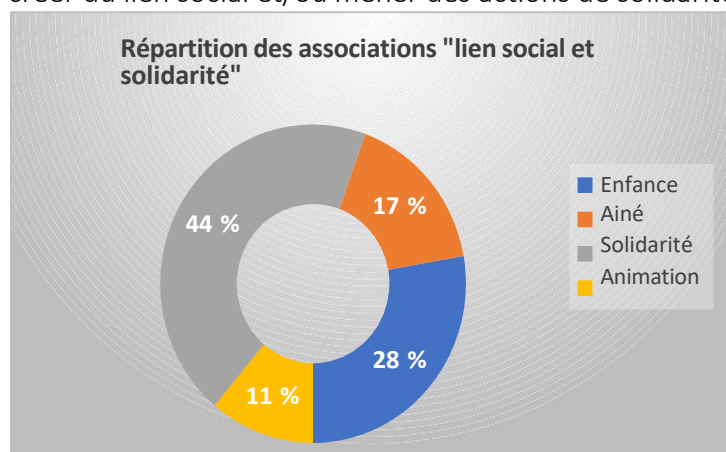
- le site des Ferrières qui comprend des parcelles individuelles attribuées aux habitants, ces parcelles sont équipées d'une cabane avec récupérateur d'eau, et une parcelle collective.

- le site Légéry et son poulailler, réservé de préférence aux habitants de l'Eco-Quartier de Saint-Léger-des-Bois.



Les associations « de lien social et de solidarité »

Les associations regroupées dans cette rubrique ont en commun l'objectif de favoriser les rencontres, créer du lien social et/ou mener des actions de solidarité.



Le lien social :

L'adhésion à ces associations est pour partie liée à la tranche de vie des habitants.

La catégorie Enfance regroupe 2 Associations de Parents d'Elèves (**APE Claude Debussy et APE Les Grands Chênes**), 2 associations d'assistants maternels (**Nounous des Bois et Les P'tits Liniérois**), et l'association intercommunale **La Boîte à Malice** qui gère des structures publiques d'accueil petite enfance (halte-garderie, crèche et relais d'assistants maternels).

La catégorie Aînés comprend 2 clubs des aînés (**Le Club de l'Amitié et le Club du Bon Temps**), ainsi que l'**UNC** (Union Nationale des Combattants).

D'autres associations ont vocation à proposer des animations tout public, telles que :

- **le Comité des Fêtes**, en organisant des manifestations festives comme la traditionnelle « Fête de la Saint Jean »,

- **Le CSI L'Atelier** (Centre Social Intercommunal) avec lequel la commune travaille en intercommunalité pour appliquer sa politique sociale à destination des familles, des jeunes, des aînés ...

Le CSI est une association d'habitants accompagnée par des professionnels dont les objectifs consistent à appuyer les initiatives sociales du territoire pour répondre aux besoins, favoriser le développement social local avec, par et pour les habitants.

La solidarité :



En 1982 est née la **Communauté d'Emmaüs** de Saint-Jean-de-Linières sur le site du Sauloup. Fondé par l'Abbé Pierre, Emmaüs est un mouvement qui regroupe près de 300 structures intervenant dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion, de l'hébergement et du logement. Les communautés d'Emmaüs sont des lieux de vie et d'activités solidaires où chaque personne accueillie (appelée compagne ou compagnon) est à la fois aidée et aidante. En 1986, la 1^{ère} salle de vente est ouverte sur le site du Sauloup, et en 1989 sont créés des hébergements. Aujourd'hui, 50 logements sont existants.

L'association **Accueil en Linières**, créée en 2014, assure le fonctionnement de la « halte d'urgence », logement communal dédié aux sans-abris.

Le Don de sang : cette association intercommunale, créée il y a plus de 30 ans, est active sur 3 communes : Beaucouzé, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Léger-de-Linières.

Une vingtaine de bénévoles animent l'association en organisant une collecte par an sur 4 sites et en accueillant les « donneurs de sang » occasionnels ou réguliers. Ils assurent la promotion du don de sang bénévole en étroite collaboration avec l'Etablissement Français du Sang. Chaque année, environ 400 prélèvements ont lieu.

Un geste, un avenir est une association humanitaire qui intervient au Sénégal. La crise a mis en sommeil son activité qui démarrait.

2. Le Pass'asso et le Pass'culture

Après deux années consécutives très difficiles pour les associations en raison d'un contexte sanitaire incertain, deux dispositifs soutenus par la Municipalité et proposés par le CCAS de Saint-Léger-de-Linières sont venus renforcer le nombre d'adhésions et favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous :

1) Le PASS'ASSO



C'est une aide financière d'un montant maximal de 150€ par personne et par année scolaire, pour la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle au sein d'une association communale ou intercommunale.

Conditions d'accès : habiter la commune et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 749€

2) LE PASS' CULTURE

Il s'agit de la prise en charge de :

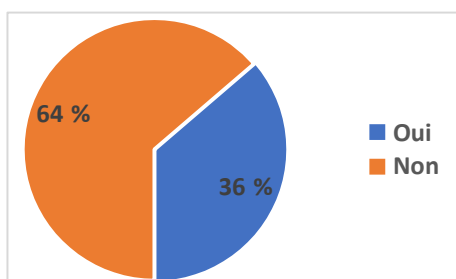
- l'intégralité de l'abonnement de toute la famille à la bibliothèque « ABCD » du Réseau Latulu située à Saint-Léger-des-Bois,
- ainsi que l'intégralité de l'abonnement de toute la famille au CSI L'Atelier (Centre Social Intercommunal) de Saint-Georges-sur-Loire, permettant notamment l'accès à de nombreuses animations Jeunesse, Famille, Seniors...
- et enfin l'achat de 2 places pour chaque personne du foyer pour l'année scolaire, au choix parmi :
 - .les entrées aux manifestations culturelles organisées sur la commune par l'association CLAP (sauf spectacle de fin d'année),
 - .les places de cinéma auprès de l'association Familles Rurales « Balad'images » de Saint-Léger-des-Bois.

Conditions d'accès : habiter la commune et avoir un quotient inférieur ou égal à 500€.

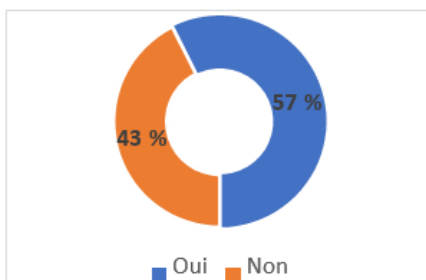


Focus sur le questionnaire de l'ABS

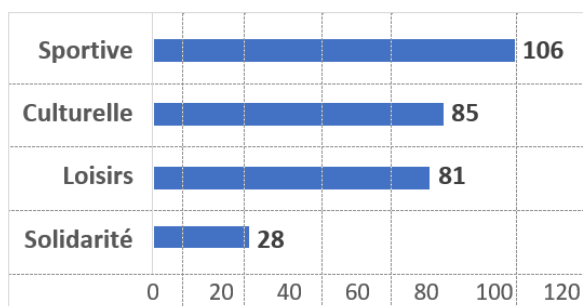
Êtes-vous membre d'une association de la commune (vous ou des membres de votre foyer) ? (325 réponses)



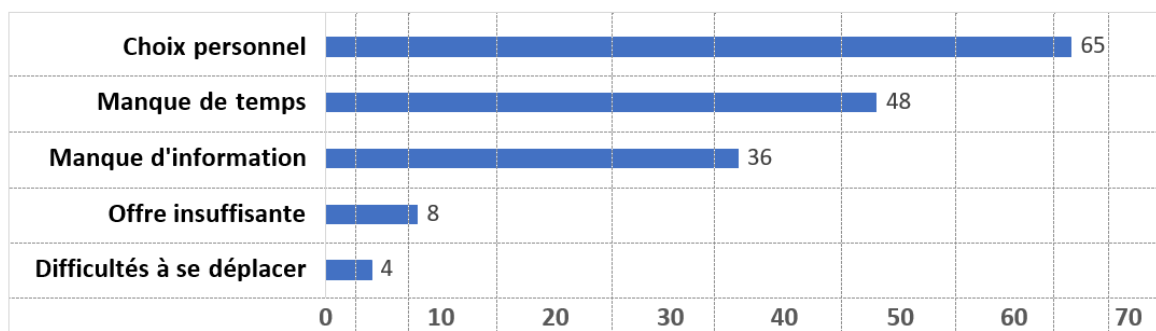
Participez-vous à des activités ou manifestations communales ou intercommunales (vous ou des membres de votre foyer) ? (329 réponses)



Si oui, lesquelles ? Plusieurs réponses possibles. (189 réponses)

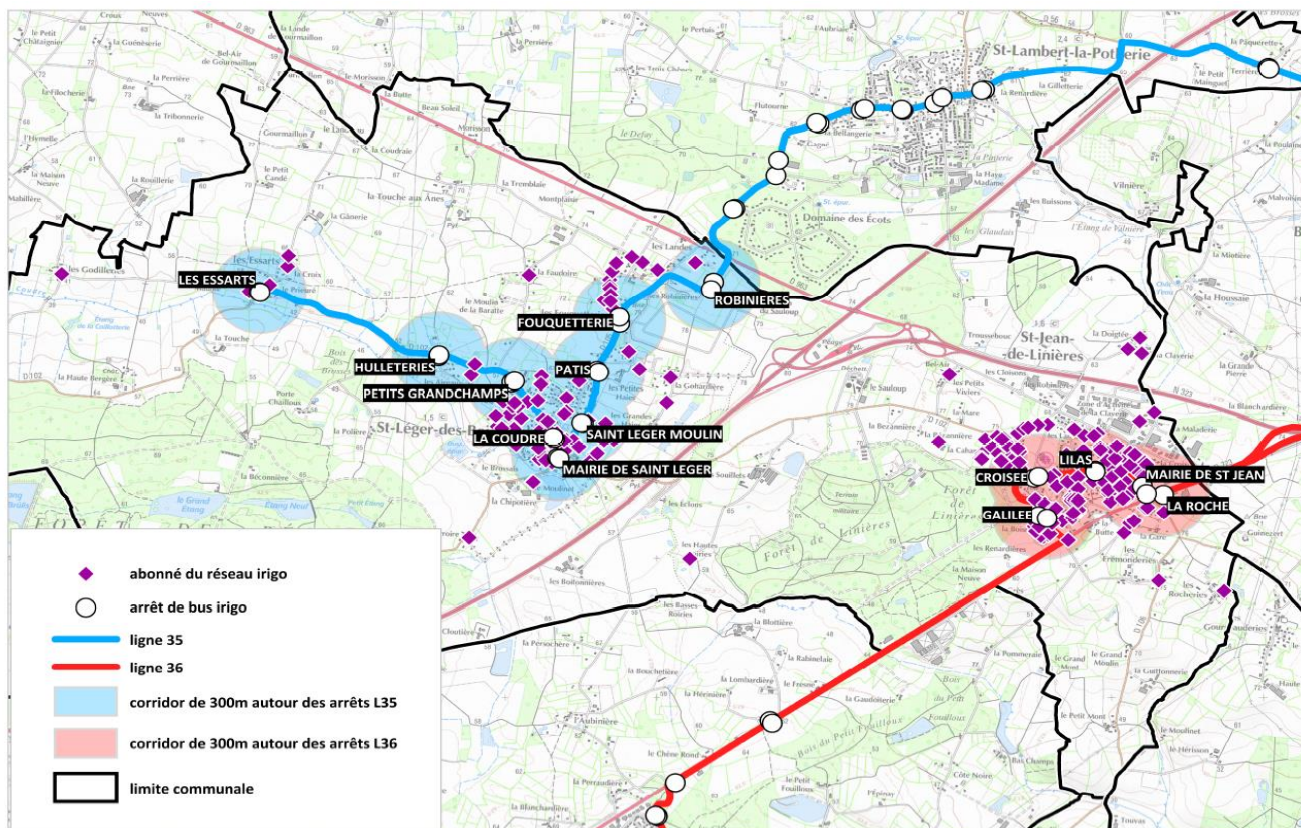


Si non, Pourquoi ? Plusieurs réponses possibles (139 réponses)
Les raisons principales :



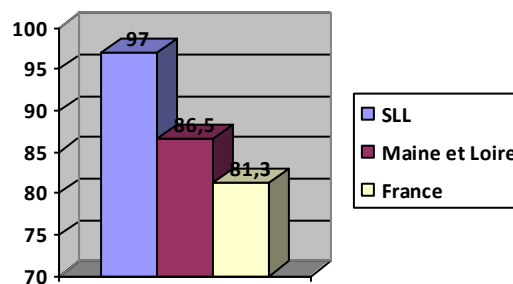


Située à 10 km d'Angers et avec une superficie de 24,08km², le territoire de Saint-Léger-de-Linières est desservi par 2 lignes de transport Irigo (N°35 et 36) et les bus du réseau ALEOP.



Une part des ménages détenteurs de voiture supérieure à celle de Maine et Loire

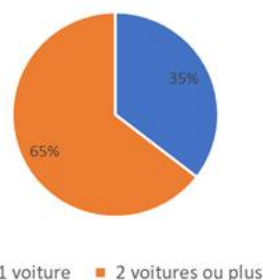
En 2018, 97% des ménages de la commune déclarent posséder au moins une voiture (taux stable depuis 10 ans). Ce taux élevé s'explique par la faiblesse des réseaux de transport en commun sur notre commune.



Équipement en voiture en 2018



Répartition par nombre de voiture par ménage en % (2018)

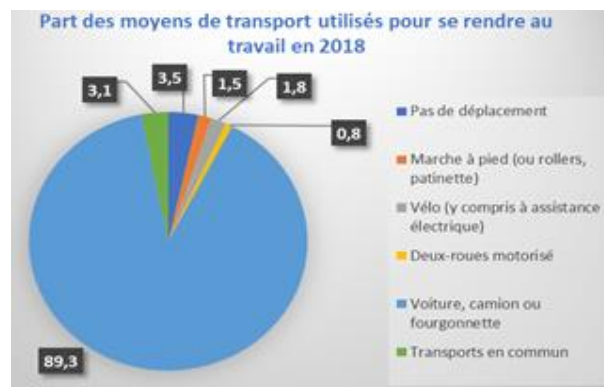


Source INSEE

La majorité des actifs se rend au travail avec sa voiture personnelle

En 2018, 3,1% des actifs de la commune utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail, ce qui constitue le deuxième mode de déplacement.

L'essor des vélos électriques a peut-être infléchi ces données datant de 2018.



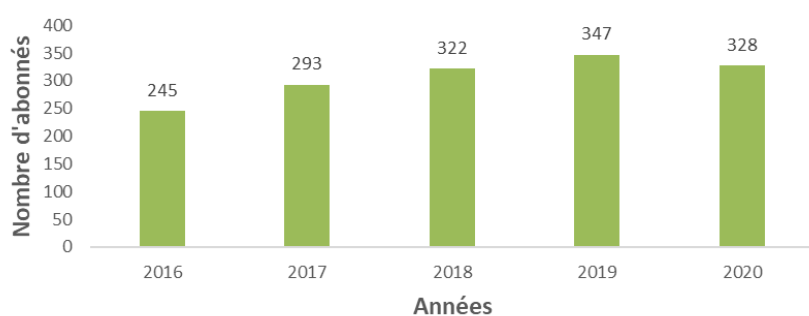
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie.

Abonnements à Irigo

Le nombre d'abonnés Irigo sur la commune tend à la stabilité.

Saint-Jean-de-Linières enregistre le plus gros volume d'abonnés (60% des abonnés contre 40% pour Saint-Léger-des-Bois). Ce chiffre peut s'expliquer en partie par le fait que les collégiens de Saint-Jean-de-Linières sont rattachés au collège Jean Monnet à Angers.

Evolution du nombre d'abonnés Irigo de Saint Léger de Linières



Source : Irigo

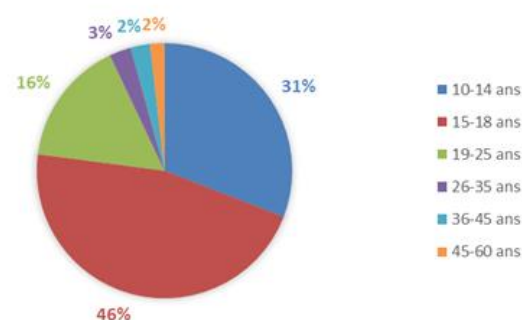


7 abonnés Irigo sur 9 sont âgés de moins de 18 ans

Les jeunes âgés de 14 à 18 ans sont les principaux utilisateurs de la carte Irigo puisqu'ils représentent à eux seuls 77% des abonnés. Cette forte représentativité s'explique par le fait que la plupart d'entre eux sont scolarisés en dehors de la commune.

Source : Irigo

RÉPARTITION DES ABONNÉS IRIGO PAR TRANCHE D'ÂGE 2020



Abonnement à Aléop

Aléop, réseau de transport en commun des Pays de la Loire, a été mis en place en 2019.

Sur la commune il est chargé d'assurer le déplacement des scolaires dans le cadre de leurs études.

La majorité des abonnés sont des collégiens domiciliés à Saint-Léger-des-Bois, étant donné le collège de secteur situé à Saint-Georges-sur-Loire.

Aide facultative : l'aide à la mobilité :

Il s'agit d'une aide ponctuelle accordée sous forme de secours concernant le permis de conduire ou le transport scolaire.

Conditions d'accès : habiter la commune depuis plus de 3 mois, avoir fait valoir ses droits auprès d'autres organismes et avoir un quotient inférieur à 500€.

A ce jour, cette aide n'a jamais été octroyée en raison du non-respect des critères d'attribution, notamment celui lié aux ressources.

Transport solidaire

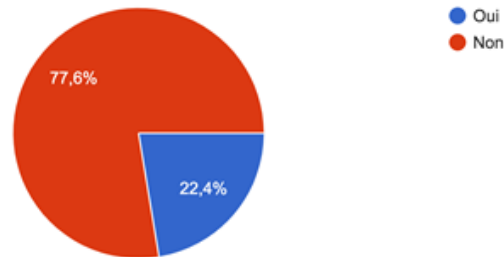
Le transport solidaire est un service coordonné par le CSI L'Atelier (Centre Social Intercommunal). C'est un service rendu par des bénévoles qui permet aux personnes sans moyen de locomotion de se rendre à une consultation médicale, au marché, à un entretien d'embauche... Pour en bénéficier, l'intéressé doit être adhérent au CSI (adhésion de 5€ par an).



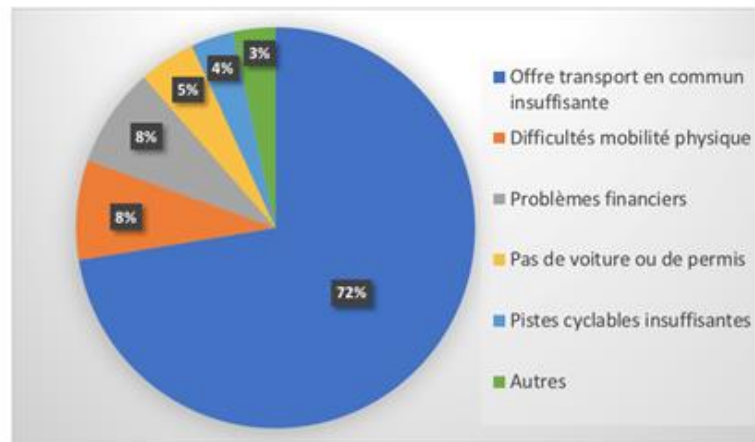
Focus sur le questionnaire de l'ABS

Majoritairement détenteurs de voiture, le nombre de répondants, en difficulté lié au déplacement, est faible. Sur 326 répondants, seulement 22,4% déclarent être en difficulté pour se déplacer. Les raisons principales évoquées sont une offre de transport en commun inadéquate (81,3%) et/ou une difficulté de mobilité physique (9,3%).

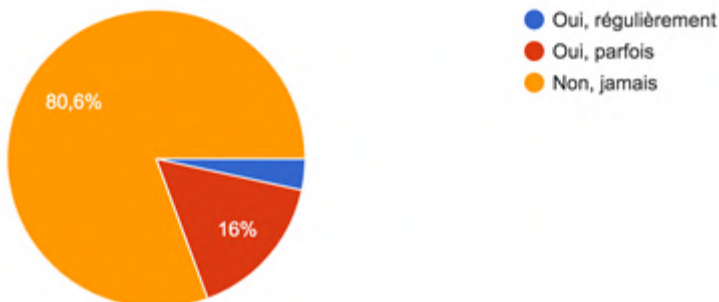
Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer (vous ou des membres de votre foyer) ?



Si oui, pour quelle(s) raison(s) ? Plusieurs réponses possibles



Vous arrive-t-il de covoiturer ?





1. Des litiges croissants

Le conciliateur de justice

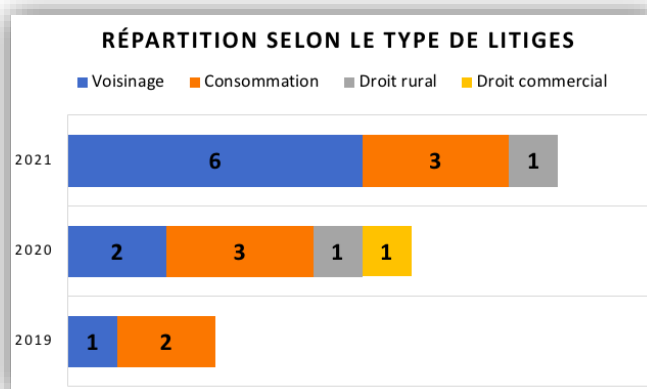
Afin de trouver une solution à l'amiable, il est possible de faire appel à un conciliateur de justice dans le cadre de ses compétences (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, liés au contrat de travail, litiges liés à la consommation, au droit rural, entre commerçants...).

Contact :

- Permanence à la Mairie de Saint-Georges-sur-Loire le 2ème mercredi du mois : 02 41 72 14 92.
- Permanence à la Mairie de Beaucouzé le 4ème mardi du mois : 02 41 48 00 53.



Source : le conciliateur de justice



Limites : ces chiffres sur les litiges sont à analyser avec précaution car ils reflètent peu la réalité des prises en charge sur notre commune. Souvent les habitants n'osent pas saisir le conciliateur de justice et ce sont les élus qui sont directement sollicités pour résoudre des conflits de voisinage.

France Victimes 49

Il s'agit d'une association qui propose des services gratuits (écoute, accompagnement juridique, aide psychologique...) aux victimes d'infractions pénales (violences physiques, psychologiques, agressions sexuelles, escroqueries ...). Elle peut intervenir et venir en aide à tout habitant du Maine-et-Loire et dispose de 12 lieux de permanences dont le plus proche pour notre commune, celui d'Angers, rue Wadek Rousseau. France Victimes 49 a été choisie pour être l'association référente du département dans le cadre de la signature du Comité Local d'Aide aux Victimes du Maine-et-Loire, sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République.

En 2019, 3 850 personnes ont été aidées sur le Maine-et-Loire. En 2020, l'association compte 11% d'augmentation qui s'explique par : la libération de la parole, une meilleure communication, une meilleure connaissance des partenaires, et une meilleure organisation. (contact@france-victimes49.com)

A Saint-Léger-de-Linières, France Victimes a dénombré :

Années	2020	2021
Nombre de personnes aidées	10	4
Nombre d'entretiens réalisés	19	8



Gendarmerie nationale

La commune relève de la compétence de la Brigade de Gendarmerie située au 33 rue du Nid de Pie à Angers (déménagement prochain prévu sur Beaucouzé).

Depuis 2020, la commune connaît une croissance des atteintes aux biens sans violence (cambriolages, vols et dégradations de véhicules ...). Plus de 50 faits ont été constatés par les forces de l'ordre : 51 en 2020, 58 en 2021 contre 14 en 2019.

Une explication pouvant être avancée est la position géographique de la commune avec des axes routiers non équipés de caméra de surveillance permettant aux délinquants de fuir rapidement



Focus sur le questionnaire de l'ABS

Paroles des habitants recueillies dans les questions libres de réponse.

Globalement la commune est petite mais très agréable à vivre. Cependant, plusieurs points d'incivilité et de sécurité sont évoqués :

1. Incivilité

▪ Les divers problèmes de voisinage

- Nuisance sonore et odeurs (non-respect des horaires concernant le bruit, que ce soit pour les travaux de jardinage que pour du tapage, de la musique forte ; non-respect des horaires de sortie des poubelles et de leur bonne utilisation, de l'interdiction du brûlage des végétaux... Désagréments particulièrement ressentis au sein des lotissements comme celui l'écoquartier souvent cité, en raison d'une promiscuité plus importante entre les habitants).

- Problématique des chiens qui revient souvent (chiens en liberté/divagation, crottes de chiens, aboiements...)

- Conflits récurrents entre certains voisins.

▪ Les déchets sur la voie publique, à côté des poubelles

▪ Les excès de vitesse de voiture et de camions mettant les enfants en danger

▪ Les explosions du camp militaire jugées désagréables et stressantes

▪ La pollution aérienne

▪ Les installations illégales : absence de politique contre l'installation sauvage des gens de voyage, manque de protection des terrains et parkings

2. Insécurité

▪ Les intrusions, cambriolages et vols

▪ Les stupéfiants : des trafics de produits illicites et la consommation de ces produits, notamment auprès des équipements sportifs

▪ Le manque d'une police municipale





Quelques remarques récurrentes des thématiques abordées dans le questionnaire aux habitants et complémentaires à cette ABS

Lien social

- Manque de bancs en extérieur pour favoriser les échanges
- Manque de lieux de rencontres
- Proposer des activités gratuites pour les personnes défavorisées
- Penser au vieillissement de la population et au parcours résidentiel des séniors
- Manque bureau de poste
- Manque second distributeur d'argent

Transport en commun

- Insuffisance des transports en commun vers Angers
- Horaires bus inadaptés en dehors des scolaires
- Revoir l'abonnement bus des scolaires : même tarif que pour les angevins

Pistes cyclables & chemins de randonnées

- Nécessité d'une piste cyclable sécurisée entre les 2 communes
- Manque de pistes cyclables sur les grands axes de la commune
- Améliorer les liaisons vers Angers
- Manque de :
 - Poubelles publiques,
 - Bancs,
 - Tables de pique-nique
 - Distributeurs de sacs à crottes





Les besoins sociaux évoluent en fonction du développement des sociétés, c'est pourquoi une ABS n'est jamais figée dans le temps et s'inscrit dans une visée évolutive, tenant compte de l'émergence de nouveaux besoins.

Le bon taux de réponse aux questionnaires, ainsi que la richesse des données collectées auprès de nos partenaires nous donnent une matière intéressante pour définir des priorités et formuler des propositions d'action en direction de nos habitants.

En ce sens, la démarche nous offre de multiples pistes de travail.

Si les nombreux atouts de notre commune valorisent son attractivité, d'autres chiffres doivent nous interpeller.

C'est dans cet état d'esprit que la Municipalité et les membres du Conseil d'administration du CCAS souhaitent approfondir et co-construire les projets sociaux de demain, en réajustant les actions et services municipaux pour faire face à l'évolution de notre société et infléchir les tendances constatées, sans oublier que la solidarité au quotidien est une richesse humaine que nous devons entretenir.

En effet, il est à noter que le CCAS s'est beaucoup impliqué dans la gestion de la crise sanitaire du printemps 2020, en mettant en place des actions envers les personnes les plus vulnérables : une situation exceptionnelle riche d'enseignements dont nous pourrions nous inspirer dans la déclinaison des pistes d'actions à mener pour répondre à notre mission de contributeur du « Bien vivre ensemble ».

Les projets de pistes de travail se présentent comme suit :

Transport - mobilité :

Cette thématique sera travaillée en lien avec Angers Loire Métropole.

En Conseil d'administration du CCAS, le transport solidaire fera l'objet de réflexions.

Vivre ensemble - lien social :

▪ Organisation de la Semaine Bleue qui se déroule généralement en octobre, l'occasion d'échanges intergénérationnels, notamment avec l'ALSH de Saint-Léger-de-Linières.

Des journées Bleues seront aussi déclinées tout au long de l'année.

Des activités seront proposées en lien avec celles du CSI L'Atelier, par exemple poursuivre et valoriser les permanences d'initiation au numérique.

▪ Le repas annuel des aînés sera renouvelé, manifestation très appréciée des participants.

▪ Des conférences d'informations sur diverses thématiques seront proposées : aides à l'économie d'énergie, découvertes d'astuces écologiques, aides possibles aux aménagements à domicile et aides à l'autonomie, informations sur le démarchage frauduleux, etc....

▪ Il y aura une vigilance sur l'isolement de personnes seules pour bénéficier de lieux ou espaces de rencontres pour lutter contre la solitude et favoriser le lien social pour tout public.

Parcours résidentiel des seniors :

Il est suggéré de porter une réflexion sur la problématique du maintien à domicile et des différents types de logements seniors, en concertation avec d'autres communes qui s'interrogent aussi sur cette thématique, en lien avec la commission seniors du C.S.I. L'Atelier.

